

Mémoire de licence

LES EAUX SAVIESANNES:
évolution du réseau d'irrigation et gestion
de l'eau potable

PB
12.783

Sous la direction
du Prof. Jörg Winistörfer

Héritier Jean-Nicolas

juin 1998 + 2 c

Médiathèque VS Mediathe



1010055305

PR 12 783

2)



TABLE DES MATIERES

1. But du travail	2
2. Introduction	3
3. Eau d'irrigation	5
3.1. Introduction aux bisses	5
3.2. Historique des bisses de Savièse	6
3.3. Introduction 1850-1930	12
3.4. Evolution 1850-1930	20
3.5. Conclusion	30
4. Eau potable	32
4.1. Introduction et définition	32
4.2. Origine historique des consortages villageois	34
4.3. Evolution du réseau à partir de 1957	35
4.4. Les consortages villageois	38
4.4.1. Le consortage de Saint-Germain	39
4.4.2. Le consortage de Drône	41
4.4.3. Particularités drônoises	43
4.4.4. Le consortage d'Ormône	44
4.4.5. Le consortage de Roumaz	46
4.4.6. Le consortage de Granois	47
4.4.7. Le consortage de Chandolin	49
4.5. Points communs et différences	50
4.6. Organisation communale	54
4.7. Avantages et inconvénients d'une centralisation	55
4.8. Conclusion	57
5. Lien entre eau d'irrigation et eau potable	58
6. Conclusion	61
7. Bibliographie	63

1. BUT DU TRAVAIL

L'eau, élément naturel sans quoi la vie n'existerait pas. Le Valais, pays de montagnes et de neiges éternelles, mais aussi, paradoxalement région jouissant d'un climat relativement chaud et sec. Savièse commune du Valais central soumise à ce manque d'eau. Par l'exploitation de sources, la construction de bisses, la mise en place de réseaux d'irrigation, les citoyens de Savièse ont tout mis en oeuvre au cours des siècles afin de transporter les eaux aux endroits désirés.

Dans ce travail, j'étudierai les points suivants.

1. Concernant l'eau d'irrigation, je m'attarderai peu sur les aspects historiques. Je concentrerai mon étude sur la période située entre 1850 en 1935. Le début de cette étude correspond à un nouveau partage des eaux d'irrigation alors que 1935 signifie la mise en service du tunnel sous la montagne du Prabé. Néanmoins, pour comprendre et expliquer l'état actuel, il est nécessaire de mentionner l'évolution du réseau. Les aspects largement décrits par différents auteurs ne seront pas profondément traités. Par contre certains points moins connus relatifs au Torrent-Neuf, aux autres bisses, aux étangs et aux bisses secondaires du plateau de Savièse feront l'objet d'une attention particulière. Cette partie sera accompagnée de différentes cartes démontrant les modifications intervenues à partir du milieu du XIX siècle jusqu'en 1935.

2. L'eau potable sera traitée de différentes manières. Après une description des villages et de l'administration de ceux-ci, je tenterai de répondre aux questions suivantes: Comment le système actuel de consortage villageois s'est-il mis en place? Quelles sont les différences, les points communs et les particularités de ceux-ci? Quelles sont les relations entre les villages et la commune et finalement, vers quoi s'achemine-t-on; quel est le futur pour ces consortages?

3. Une dernière partie fera le lien entre l'eau potable et l'eau d'irrigation et étudiera dans quelle mesure ces deux points se joignent?

Les méthodes utilisées pour ce travail sont les suivantes. Pour l'approche historique, la plupart des informations ont été fournies par les archives communales. Pour la partie concernant les consortages, les entretiens avec différentes autorités tant villageoises que communales sont à la base de cette étude.

2. INTRODUCTION

La question de l'eau à Savièse. Voilà toute une étude qui mérite en préambule une présentation de la région (en annexe se trouve une carte au 1: 25'000 du coteau de Savièse). Située au centre du Valais d'après 1815, la commune de Savièse couvre plus de la moitié du district de Sion. Savièse est en fait le nom politique rassemblant les six villages d'Ormône, Roumaz, Saint-Germain, Granois, Chandolin et Drône, ainsi que les hameaux de Vuisse, La Sionne, Monteiller, Prinzières et La Crettaz. Limitée à l'est par la vallée de la Sionne, à l'ouest par celle de la Morge, elle s'étend du nord au sud, des Alpes bernoises à la commune de Sion. Son territoire comporte de notables dénivellations, où l'on distingue une partie haute, ou arrière-pays (région montagneuse et de glaciers) et une région basse s'étalant en différents paliers jusqu'à la plaine du Rhône. Le Prabé, montagne escarpée qui culmine à 2042 mètres, constitue la frontière entre ces deux zones. La région basse forme ce qu'on appelle le plateau de Savièse. Celui-ci comprend dans sa partie sommitale une étendue forestière et les flancs du Prabé (de 1300 à 2000 mètres). Puis, de 900 à 1300 mètres, on trouve des prairies cloisonnées par des torrents. Ensuite, deux plateaux se succèdent: le premier, entre 800 et 900 mètres, où sont implantés quatre villages entourés de champs, jardins et prés: Chandolin le village le plus à l'ouest avec en contrebas Vuisse, Granois près de la colline du Château de la Soie, St-Germain, village central où se trouvent église et maison communale, et enfin Drône à l'est au dessus du hameau de la Sionne. Sur le deuxième plateau, plus accidenté topographiquement, se trouvent les villages de Roumaz et d'Ormône (entre 700 et 800 mètres). Le vignoble se situe en-dessous des villages, et ce à une altitude allant de 515 à 880 mètres¹. La superficie totale de la commune est de 7114 ha, dont plus de la moitié est recouverte de roches, de neige, de glace, d'éboulis et de marais.

Grande vallée au milieu de l'arc alpin, la plaine du Rhône, en Valais, est bordée au nord par les Alpes bernoises et au sud par les Valaisannes. Ces deux chaînes relativement hautes jouent le rôle d'obstacles aux différentes perturbations. A cause de ces particularités, le Valais central jouit d'un climat relativement chaud et sec en plaine et sur les coteaux et de précipitations abondantes en montagne. Savièse est soumis à ce microclimat chaud et sec; les précipitations moyennes annuelles

¹ ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, *Savièse, une commune rurale dans le Valais du XIXe siècle*, Thèse Univ. Fribourg, Brigue 1990, p. 13-14.

atteignent 700 à 850 mm au niveau des villages, mais ne sont que de 250 à 300 mm de mai à août². De plus, le taux d'humidité du terrain est souvent bien au-dessous des normes requises pour un développement régulier des cultures. Concernant ce dernier point, il est à noter que la consommation en eau des plantes se traduit par l'évapotranspiration or, en Valais, cette évapotranspiration est très élevée. Elle dépend de plusieurs facteurs qui sont la température élevée, les vents fréquents, la faible humidité de l'air et l'ensoleillement intense. Tous ces facteurs font qu'il manque 300 litres d'eau par m² dans la plaine du Rhône durant la période estivale³.

Dans ces conditions et vu que le climat fait agir l'homme parce qu'il influence le milieu naturel dans lequel il vit, les Saviésans vont prendre les dispositions nécessaires afin de rendre leur vie plus commode.

² HERITIER Marc, ROTEN Norbert, ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, *Savièse, Commune de Savièse*, Savièse 1982, p. 122.

³MERMOUD André, Première table ronde, in: Actes du colloque international sur les bisces, Sion, 15-18 septembre 1994, *Annales valaisannes*, 2ème série, 70, 1995, pp.105-116.

3. EAU D'IRRIGATION

3.1. Introduction aux bisses

Certes, on trouvait de l'eau sur le plateau de Savièse sous la forme de sources. Ces sources fournissaient de l'eau pour les hommes et le bétail, mais n'assuraient pas le fourrage nécessaire au développement de l'élevage des bovins. Ces terrains très bien exposés demandaient un arrosage régulier pour devenir productifs et fournir les foin et les fruits de la vigne. De plus, la période durant laquelle les hommes avaient le plus besoin de cet élément vital coïncidait avec l'étiage de certaines rivières.

De par ce manque et similairement à la plupart des communes des coteaux valaisans, les Saviésans ont dû amener l'eau des rivières latérales (la Morge et la Sionne) sur leur plateau.

Ces constructions, certaines fois titanesques, sont appelées bisses et peuvent être définies de la manière suivante: canaux artificiels creusés ou construits au flanc des monts et qui, transportant les eaux sur un parcours de plusieurs kilomètres, permettent l'irrigation nécessaire à la fertilité des sol¹. Ces canaux rencontrent sur leur chemin des obstacles difficiles à vaincre. Ils doivent fréquemment conduire le bisse à travers des parois, des moraines, des pierriers, des éboulis, des cônes de déjection, rencontrant également des cours d'eau auxquels ils ne doivent pas porter atteinte. Mais le gros de l'ouvrage est la détermination de la pente de telle façon que l'eau s'écoule de manière régulière. Les bisses semblent suivre une sorte de courbe de niveau qui s'abaisse peu à peu. De la justesse de l'inclinaison du bisse dépend la réussite du projet: trop pentu, l'eau risque d'éroder grandement les berges du bisse; trop plat, l'eau n'arriverait pas en suffisance à l'endroit désiré.

Quand et comment ces déviations ont-elles commencé? Très loin dans le passé, dès l'installation des premiers habitants dans certaines régions privées d'eau. Il est facile de faire de petites rigoles à travers des forêts ou des prés pour conduire l'eau des torrents voisins jusque sur des terres cultivées. Le résultat était évident et, peu à peu, ces rigoles se sont multipliées et étendues. Il est donc probable que nos bisses ont été

¹VAUTIER Auguste, *Au pays des bisses*, Editions Ketty et Alexandre, Chapelle-sur-Moudon, 1997 (première édition: 1928, deuxième édition: 1942), p. 19.

pensés, construits et améliorés par les habitants du pays même, et non par les Romains ou les Sarrasins comme certains auteurs l'ont écrit.

Sous le terme de bisses, on comprend tous canaux artificiels transportant l'eau. Mais, il faut noter qu'il y a deux sortes de bisses: Les bisses amonts et les bisses aval. Les premiers cités sont les canaux principaux d'amenée d'eau et leurs fonctions ne résident que dans le transport de ce liquide. Les deuxièmes mentionnés forment les réseaux d'irrigation et servent à répartir et à arroser les terrains².

Ce n'est que vers le XIIe et surtout le XIIIe siècle qu'on trouve des données historiques sur certaines conduites ayant une grande importance et existant déjà depuis très longtemps³. On peut prendre pour exemple le bisse de Clavoz, dont les premiers actes de rénovation datent du XIIIe siècle. Ou encore, la canalisation qui conduit les eaux de la Raspille vers les hauteurs de Varone, et qui est assignée au XIIe siècle⁴. Mais dans ces deux cas, comme pour la plupart des bisses, les premiers documents sont postérieurs à l'existence du bisse même.

Il convient de noter à ce niveau le problème de documentations et d'archives lié aux constructions, réparations et entretiens des bisses. Mêmes si les actes et les papiers sont de plus en plus nombreux à partir du XIVE siècle, les travaux sur les bisses sont coutumiers et leur connaissance pour les générations suivantes se font la plupart du temps par voix orale. Pour cette raison, l'étude des premiers bisses en Valais se fait plus par analyse et déduction des documents parvenus jusqu'à nous que par papiers relatant des faits précis. Cette tradition orale, qui est problématique pour les historiens, n'en détient pas moins une part de charme, puisqu'elle est intimement liée à toute l'épopée des bisses en Valais.

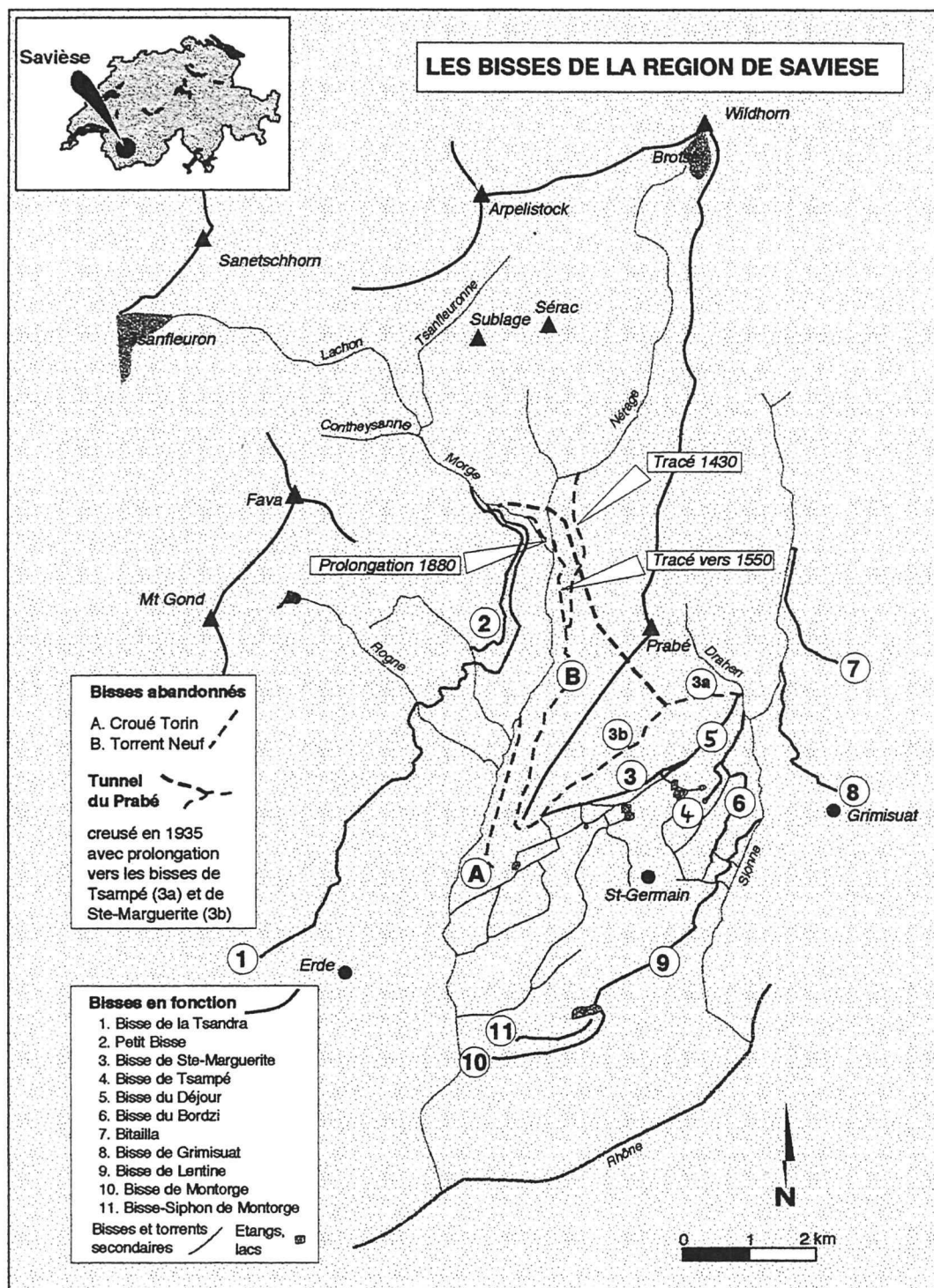
3.2. Historique des bisses de Savièse

Pour la présentation des bisses de Savièse et de leurs modifications au cours des siècles, il est indispensable de donner quelques indications sur leurs origines et leurs buts. Cette partie du travail sera résumée, car les

²CRETIAZ Bernard, Autour du bisse Pour une problématique globale, op. cit., *Annales valaisannes*, pp. 17-32.

³AMMAN Hans-Robert, Aperçu sur les documents relatifs aux canaux d'irrigation du Haut-Valais à l'époque médiévale (XIIIe - XVe siècles), op. cit., *Annales valaisannes*, pp. 263-280.

⁴COURTHION Louis, Les bisses du Valais, *Echo des Alpes*, n.7-8, 1920, p.221.



Carte modifiée, tirée de : REYNARD Emmanuel, L'irrigation par les bisses en Valais. Approche géographique, in : Actes du colloque international sur les bisses, Sion 15-18 septembre 1994, *Annales Valaisannes*, 2e série, 70, 1995, p. 61.

bisses valaisans ont déjà fait l'objet de recherches approfondies. Un exposé sur ce sujet n'apporterait donc pas grand chose de plus. Ainsi, si les pages suivantes paraîtront succinctes et incomplètes, il suffira de se reporter aux bibliographies exhaustives concernant le bisse de Savièse.

Comme pour beaucoup de régions du Valais, on ignore quand l'irrigation du plateau de Savièse a commencé. Les Saviésans, constatant que leurs terres nécessitent un apport d'eau pour les rendre fertiles, tentent de bonne heure de construire quelques canaux d'irrigation pour compenser l'insuffisance des pluies.

Les habitants de Savièse vont chercher l'eau dans les deux rivières bordant leur plateau. Tout d'abord à l'est, dans la Sionne et le Drahin, ils construisent les bisses du Déjour, du Tsampé et du Bourzi. Malheureusement, la Sionne a un régime nival alpin et lorsque la fonte des neiges est terminée ces bisses sont tous soumis à l'étiage estival⁵.

A l'ouest du plateau, c'est un tout autre problème auquel est confronté la communauté saviésanne. En effet, les eaux de la Morge, alimentées par les glaciers de Tsanfleuron et du Brotset, sont abondantes et suffiraient largement aux besoins des Saviésans; Malheureusement, leur accès est difficile et des gorges sur 5 à 6 kilomètres forment un obstacle qui fût longtemps infranchissable.

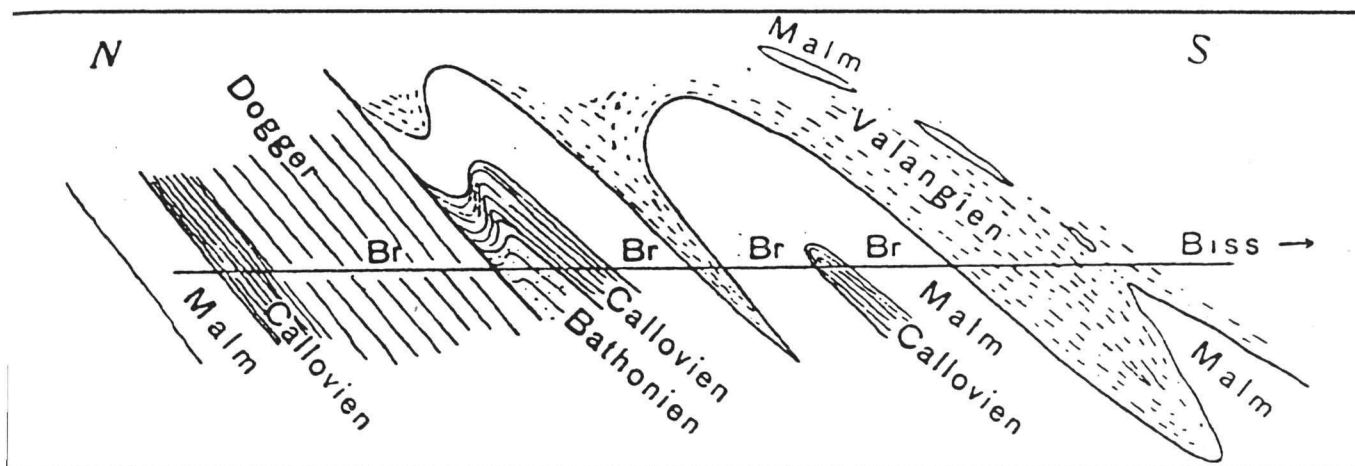
Certes, il existe un bisse, le Vieux Torrent (Torin viou), mais il ne débouche qu'à une altitude de 950 m et n'irrigue que les terres de Chandolin. Il s'agit donc de capter les eaux de la Morge assez haut afin que celles-ci débouchent à une altitude permettant l'irrigation de toutes les terres cultivables, y compris celles insuffisamment irriguées de la partie orientale de la commune.

C'est en 1430 que la population saviésanne entreprend la construction du bisse qui est considéré par beaucoup comme le plus remarquable et le plus intéressant du Valais. Comme mentionné plus haut, ce bisse doit traverser une paroi rocheuse friable. Ces travaux délicats sont adjugés à Arnold de Leukron et coûtent aux communes de Savièse et de Sion 32 setiers de vin, 72 fichelins de blé et la somme de 800 florins⁶. Le bisse, baptisé Torrent-Neuf, prend sa source à la Nettage, vers 1660 m. d'altitude. Si la captation est si élevée, c'est pour éviter la paroi des Brenlires à laquelle on n'a pas osé s'attaquer. Malheureusement, à cause de l'altitude de la prise et l'augmentation des terrains à irriguer, le débit

⁵ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, *Savièse, une commune rurale dans le Valais du XIXe siècle*, Thèse Univ-Fribourg, Brig, 1990, p. 17.

⁶LUYET Fernand, le bisse de Savièse, aperçu historique, *Revue des PTT*, 25, 1974, 5, p. 21.

d'eau ne suffit plus à la demande des Saviésans. Donc, environ un siècle plus tard on construit le prolongement du bisse à travers la paroi des Brenlires, afin d'augmenter le débit en abaissant la prise à 1320 m au pied du Mayen du Dilogne. La région des Brenlires est faite de parois de calcaires massifs dont les pendages coupent la ligne d'écoulement du bisse. La figure⁷ suivante illustre bien ces propos.



Coupe des plis des Brenlires

Cet abaissement de la prise permet de capter les eaux de la Nettagé et du torrent descendant de l'alpage de l'Infloria. Le bisse suit son cours sur le flanc nord du Prabé et arrive à Sainte-Marguerite, sur le plateau de Savièse, est à 1170 m.

La légende raconte que c'est une certaine Marie Rosset^{ou} aurait fourni l'argent nécessaire. Frappée par la terrible épidémie de peste qui ravage alors le pays, Marie est transportée sur un char à sa dernière demeure; un choc violent la projette dans le canal qui longe le chemin; Cette eau l'aurait rappelée à la vie et, en reconnaissance, elle aurait fait construire le bisse des Brenlires.

L'aspect technique de la construction du bisse est tout à fait remarquable. Le bisse n'est pas bâti de manière uniforme; au contraire, il s'adapte à toutes les situations auxquelles il est confronté. Parfois un mélange de terre, de pierres et de bois maintient l'eau, ailleurs c'est un rocher entaillé qui assure l'écoulement et dans les parois, la conduite est

⁷figure tirée de LUGEON Maurice, *Les Hautes Alpes Calcaires entre la Lizerne et la Kander*, publié par la commission géologique de la société helvétique des sciences naturelles, Berne, 1912, p. 148.

entièrement suspendue dans le vide, soutenue par une double rangée de poutres (boutzets).

Depuis la prise d'eau jusqu'à son arrivée sur le plateau, on a donné des noms aux différentes parties du bisse. Ces noms sont en rapport soit avec l'aspect du paysage, soit avec la ressemblance à un objet ou enfin avec la présence d'animaux ou de végétaux. Citons: Ecortiou (tunnel au milieu des éboulis), le Fô (roc ressemblant à un four à pain), la Zena de l'Ours (endroit où on avait tué un ours), Barma nire (paroi noire), etc⁸.

Après avoir traversé les roches friables de la rive gauche de la Morge, l'eau du Torrent-Neuf débouche sur le plateau de Savièse à Sainte-Marguerite (1170 mètres). De là, ce bisse, désormais nommé bisse de Sainte-Marguerite, s'écoule paisiblement d'ouest en est. Comme expliqué précédemment, un autre bisse (le Déjour), coule à la même altitude d'est en ouest. Ainsi, l'aride plateau de Savièse est muni d'une auréole aquatique dominant ses terres.

A partir du moment où l'eau est parvenue au sommet du plateau, toute une organisation s'est mise en place pour rationaliser le plus possible ce liquide tant convoité. Ainsi, la répartition des eaux des bisses de Sainte-Marguerite et du Déjour se font en six quartiers qui correspondent chacun à un étang: Mouchy, Silandan, Ouchelet, Motone, Rocher, Arvige. Ces étangs font office de réservoir lorsque l'eau n'est pas utilisée pour l'irrigation à savoir les dimanches et les jours de fêtes. De là, un réseau secondaire de bisses et de torrents s'est mis en place et irrigue les champs.

Le bisse est entretenu par les intéressés réunis en un consortage⁹, sans le recours de subsides¹⁰: le bisse était une affaire communale jusqu'en 1810, Savièse décida alors de créer un consortage¹¹. La jouissance de l'eau est répartie en 830 "poses" (ou actions d'eau). Chaque "pose" donne droit à un laps de temps de trois heures d'usage d'eau. Le contrôle de la jouissance de l'eau est assurée par deux computistes. La direction des travaux d'entretien et de répartition de l'eau se fait sous les ordres d'un métral qui est aidé dans sa besogne par deux procureurs, eux-mêmes

⁸MARIETAN Ignace, *Les bisses. La lutte pour l'eau en Valais*, Editions du Griffon, Neuchâtel, 1948, p.10.

⁹ce terme de consort ou de consortage sera développé dans le chapitre de l'eau potable, mais il faut savoir que le consortage est une assemblée de personnes ayant un intérêt commun dans l'exploitation d'un bien.

¹⁰MARIETAN Ignace, Le bisse de Savièse, *Bulletin de la Murithienne*, 1933/34, p.125.

¹¹ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, La quête de l'eau à Savièse, op. cit., *Annales valaisannes*, pp. 329-340.

aidés par deux arzieux qui ont pour tâche la surveillance des six quartiers d'eau¹².

A partir du moment où le réseau d'irrigation est en place, le travail principal sur le bisse consiste en la levée des eaux au printemps. En effet, durant l'hiver, l'eau est coupée et le bisse n'est pas utilisé. Lors des premiers beaux jours, généralement au mois d'avril, 150 à 200 membres du consortage vont travailler sur le Torrent-Neuf pour la mise en charge de celui-ci. Grâce à une technique éprouvée depuis des siècles qui consiste à boucher les interstices des poutres grâce à un mélange de terre et d'aiguilles de sapin, le bisse retrouve immuablement, chaque année, son rôle béni.

Plusieurs auteurs se sont attardé sur la journée de la levée des eaux du bisse de Savièse (Seylaz 1961). Certains ont plus été attirés par la technique (Franzoni 1894, Mariétan 1948), d'autres par la fonction sociale du bisse ou encore par la foi et le courage des Saviésans (Mariétan 1934, Hofstetter 1974).

Actuellement, nous avons de la peine à imaginer ce que représentait le bisse pour la communauté saviésanne. Habitué que nous sommes à ouvrir les robinets à longueur de journée, il est difficile de concevoir qu'à l'époque une décision telle que la venue au monde d'un enfant supplémentaire dépendait de la nourriture disponible, donc de la capacité du bisse à irriguer des terres. Dans cette vision, la phrase de Louis Seylaz résume bien la fonction du bisse: "C'est que le bisse est pour Savièse ce que le Nil est pour l'Egypte: c'est la fertilité, c'est la vie, c'est le pain et le vin"¹³.

Toute cette organisation et ces travaux ont été grandement modifiés en 1935. En effet, à cette date, Savièse a construit un tunnel à travers le mont Prabé afin d'acheminer l'eau d'irrigation sur le plateau. A cause de cet ouvrage, la partie du Torrent-Neuf se trouvant dans la vallée de la Morge a été abandonnée. Durant les chapitres suivants, je vais m'attarder sur l'époque située avant le percement du tunnel et plus précisément sur la période allant de 1850 à 1935.

¹²FRANZONI Albert, *L'aqueduc ou bisse de Savièse*, Genève, 1894, p.9.

¹³SEYLAZ, Louis, Adieu au bisse de Savièse, *Bulletin de la Murithienne*, 1961, p.119.

3.3. Introduction 1850-1930

Avant de présenter l'évolution des bisses du coteau de Savièse au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, il est opportun de faire un état des lieux du réseau d'irrigation en 1850. Après 1850, nous suivrons l'évolution du réseau saviésan jusqu'au chamboulement qu'est la percée du tunnel en 1935. En effet, on trouve passablement de documents officiels, d'articles et de plans du percement, par contre, on trouve peu d'éléments concernant la période "pré-tunnel". Dans cette optique, je présenterai les améliorations et les prolongements et les créations des bisses du coteau de Savièse. Les principales sources d'informations ont été les protocoles du conseil communal de Savièse. Les deux premiers de ces documents (PC I et PC II) couvrent la période allant de 1823 à 1886 et se trouvent aux archives cantonales valaisannes de Sion. Les protocoles suivants: PC III, PC IV, PC V et PC VI peuvent être consultés aux archives de la commune de Savièse.

Le coteau de Savièse est donc irrigué par plusieurs bisses provenant des rivières de la Sionne et de la Morge. Ceux-ci aboutissent dans des étangs ou se prolongent dans des torrentières qui s'écoulent dans des lits naturels. C'est à la description de ce réseau en 1850 que je vais m'attarder dans un premier temps. Dans l'ordre, je présenterai l'état des bisses, des étangs et enfin des torrentières.

Prenant l'eau dans la Nettage (un affluent de la Morge), le Torrent-Neuf est le seul bisse provenant de la vallée de la Morge à irriguer les terres saviésannes. Captant le précieux liquide à une altitude de 1320 mètres¹⁴, le Torrent-Neuf traverse d'impressionnants précipices pour déboucher sur le plateau de Savièse. Après ce tortueux parcours de 4,5 km, il arrive à la chapelle Sainte-Marguerite à 1170 mètres. A partir de cet endroit, il coule paisiblement d'ouest en est sur le haut de Savièse. Vitales pour la population, les eaux du bisse se déversent le long de son parcours dans les différents bisses secondaires et dans les étangs.

Dans sa partie est, Savièse, en 1850, reçoit l'eau de trois bisses. Le plus élevé est celui du Déjour. Il capte les eaux de la Sionne à une altitude de 1290 m, grossit grâce à l'apport de différentes sources de la région de Planige, puis franchit le ravin du Drahin. Enfin arrivé sur le plateau de Savièse, il traverse un forêt d'épicéas pour accomplir la même mission que le Torrent-Neuf qu'il rejoint à une altitude de 1120 m. S'écoulant à

¹⁴VAUTIER Auguste, *op. cit.*, p. 126.

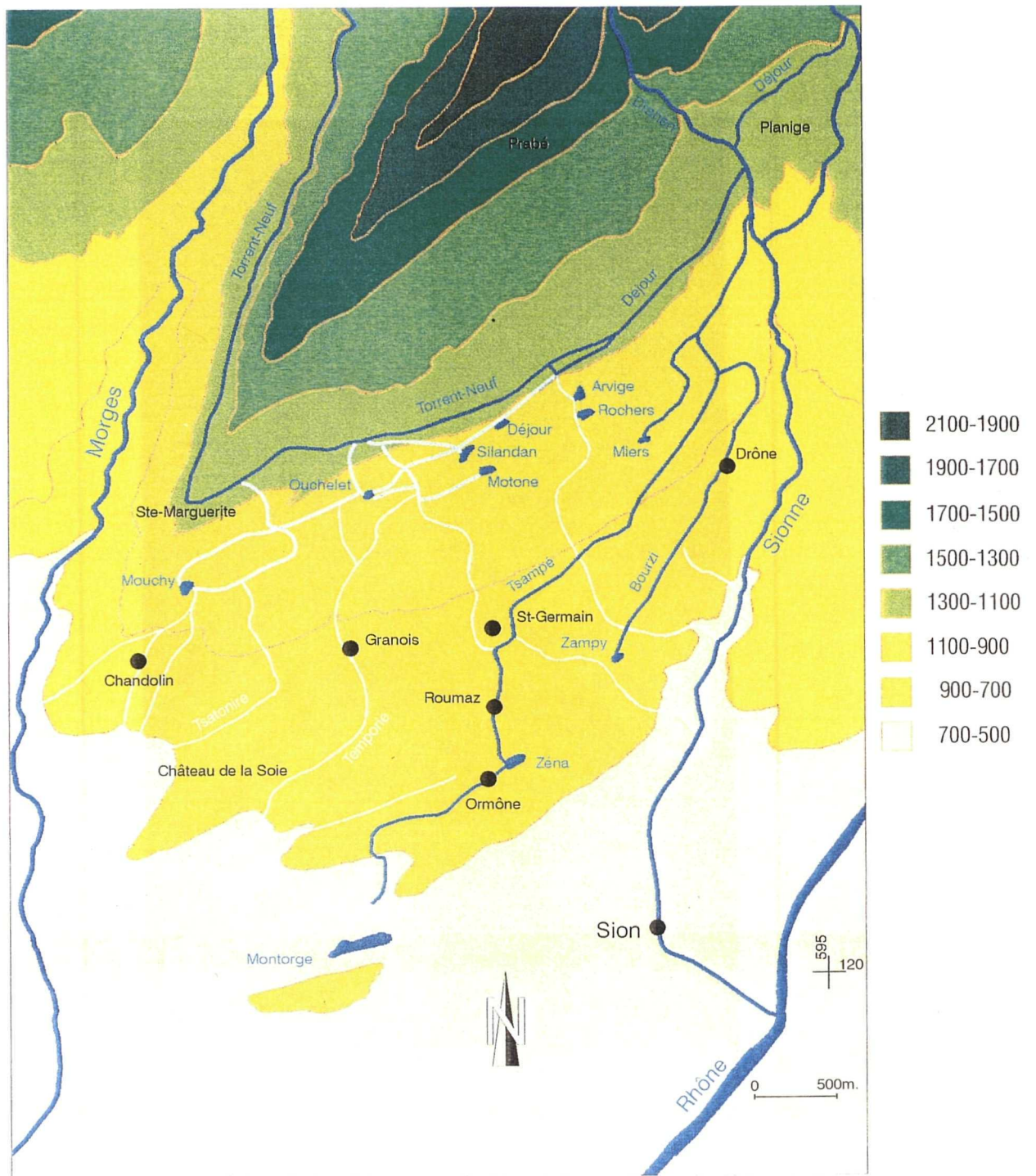
la même altitude, mais dans un sens opposé, ces deux bisses parcourent le plateau de Savièse sur toute sa longueur et forment de ce fait une sorte de ceinture d'eau sur les hauts de la commune.

Il est difficile de déterminer précisément la fin d'un bisse. En effet, le long de son parcours, le bisse se divise et se vide progressivement pour n'être finalement qu'un ruisseau qui utilisera le tracé d'une torrentière. Là est la difficulté de savoir s'il peut encore être considéré comme bisse ou non. Pour le Torrent-Neuf et le Déjour, on peut dire qu'ils se terminent à l'endroit où, ne suivant plus leur courbe de niveau, ils forment un coude et dévalent la pente du coteau.

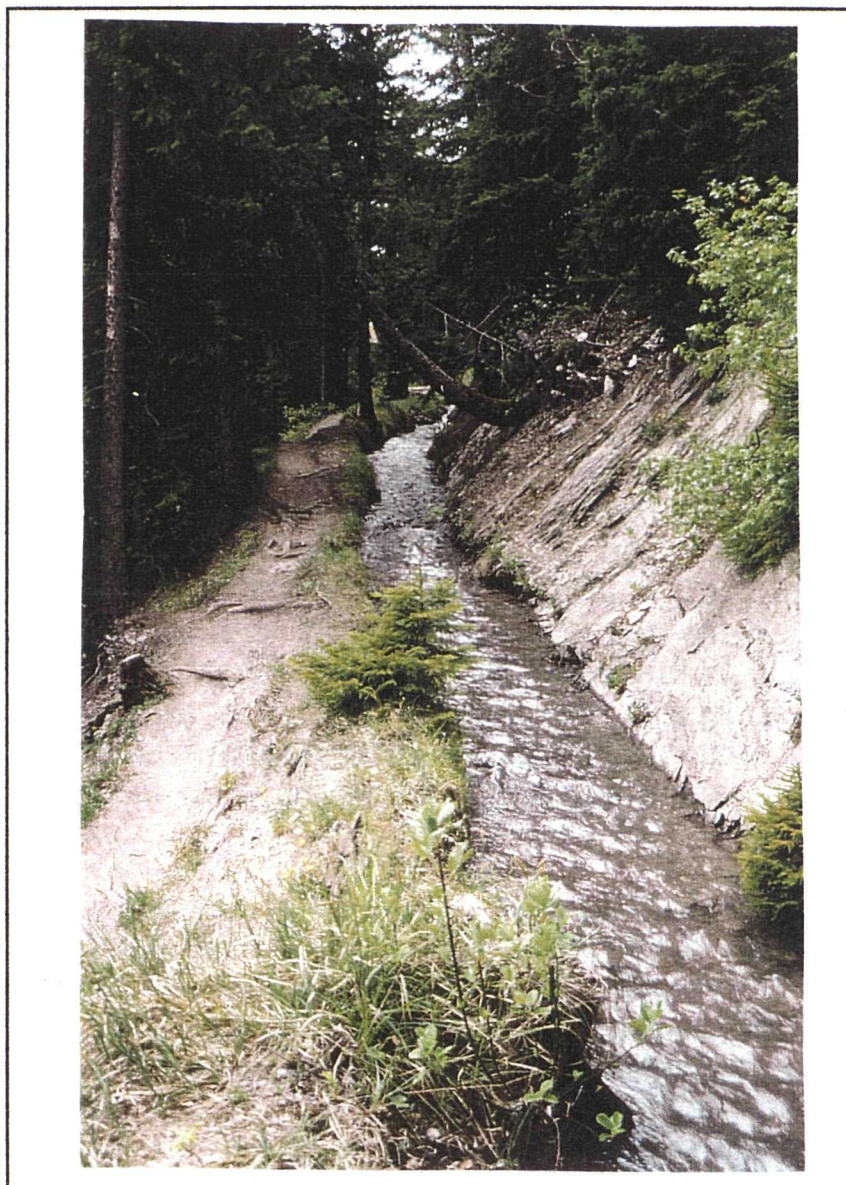
Plus bas, prenant leurs eaux dans le Drahin à une altitude de 1060 m, les bisses du Tsampé et du Bourzi se confondent dans leur partie initiale. Après moins d'un kilomètre ensemble, ils se séparent. Ensuite, le Tsampé lui-même se divise en deux: une partie s'en va alimenter l'étang de Miers, alors que l'autre se dirige vers l'ouest pour sillonner à travers Saint-Germain et Roumaz. Là, il se déverse dans l'étang de la Zéna et continue sa route au milieu du village d'Ormône pour finalement emprunter une torrentière au nord de Montorge et terminer son périple dans la Morge.

Le Bourzi, après s'être séparé du Tsampé, traverse les hauts du village de Drône, se dirige vers l'ouest pour achever son parcours dans l'étang du Zampy se trouvant au sud-est de Saint-Germain. Ces deux derniers bisses irriguent principalement les prés de la région de Drône.

En 1850, le Torrent-Neuf, le Déjour, le Tsampé et le Bourzi forment la base du réseau d'irrigation du plateau de Savièse. Certes, il n'est pas à exclure que quelques ruisseaux issus de différentes sources soient utilisés pour fertiliser les champs, mais l'apport principal d'eau d'irrigation provient de la Morge, du Drahin et de la Sionne.



- Rivières
- Bisses
- Bisses secondaires
- Torrentières
- Etangs, lac



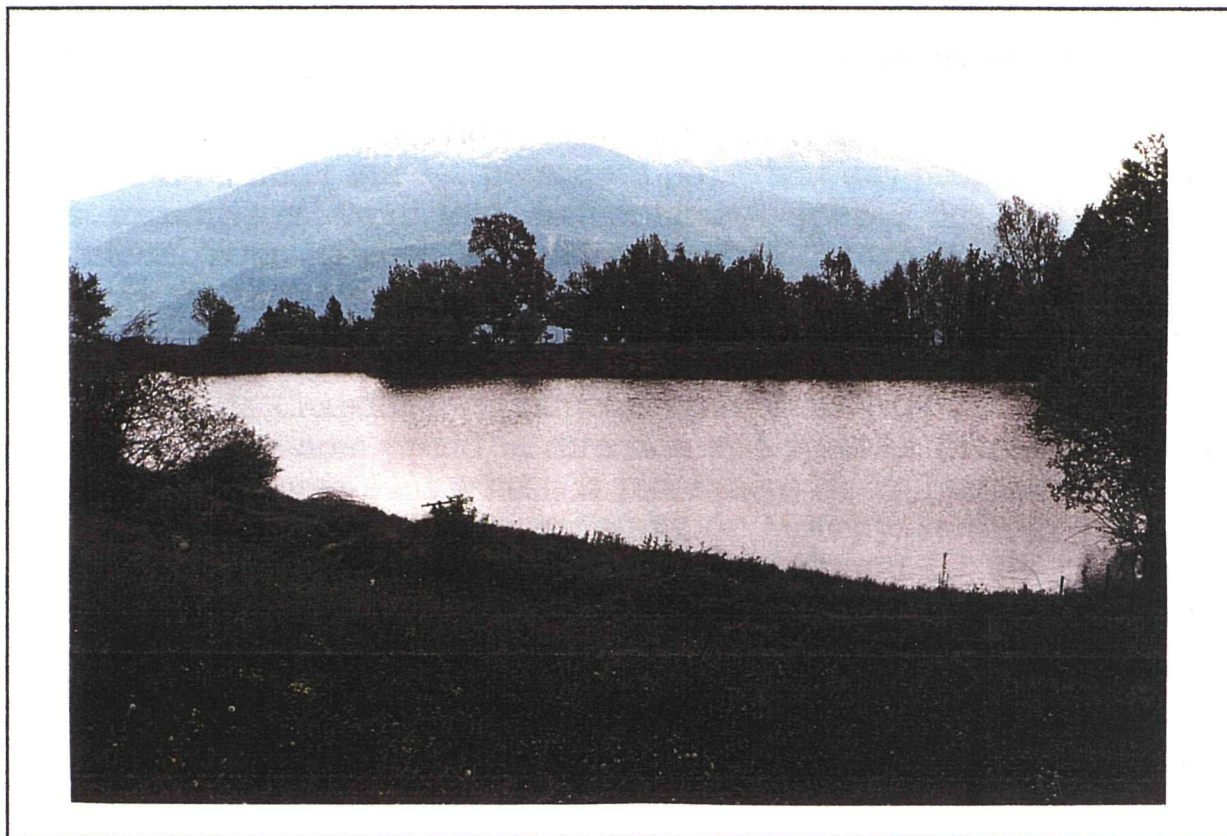
Le bisse du Torrent-Neuf à l'est de Sainte-Marguerite

Pour stocker les eaux acheminées sur le coteau, plusieurs étangs ont été construits afin de ne pas perdre le précieux liquide les moments où il était interdit d'arroser, à savoir pendant les jours de fêtes. La plupart des étangs se trouvent sur les hauts de Savièse. Situés entre 970 et 1080 mètres d'altitude, les six étangs alimentés par le Torrent-Neuf et le Déjour sont disposés d'est en ouest de la manière suivante: Au dessus de Chandolin, le seul étang naturel des six, l'étang de Mouchy, au nord de Granois, Ouchelet, puis Silandan et Motone et enfin Arvige et les

Rochers. On ne connaît pas les dates exactes d'aménagement de ces étangs, mais tout porte à penser qu'ils ont été creusés durant la construction du Torrent-Neuf. En effet, on voit mal comment les Saviésans, après tant de sacrifices consentis pour acheminer l'eau sur ses terres, puissent laisser perdre ce précieux liquide durant les jours fériés.

L'organisation de tout ce système est la suivante. Pour être actionnaire du Torrent-Neuf, il faut posséder au minimum un quart de pose (équivalent à quarante-cinq minutes de droit d'eau). A partir du moment où l'on est en possession de ce droit et suivant quel village on habite, on est placé dans un des six étangs: les habitants de Chandolin étaient principalement à Mouchy et ceux de Drône à Arvige. Donc, dès qu'on est actionnaire au Torrent-Neuf, on fait automatiquement partie d'un étang. Il existe une organisation interne pour chaque étang ressemblant à un consortage, mais jamais mentionnée en ce terme dans les archives. L'activité principale de cette organisation consiste dans le "curage" (vidange) de l'étang chaque douzaine d'années. L'organisation du système dépend donc du consortage du Torrent-Neuf qui chapeaute les organisations internes de chaque étang. Au niveau des entretiens du réseau, le consortage du Torrent-Neuf se charge des réparations de celui-ci depuis sa captation jusqu'à Sainte-Marguerite, les membres des étangs s'occupent de leurs étangs et la commune est responsable du reste du réseau.

Ne faisant pas partie de ce groupe de six étangs partout mentionné lorsque l'on parle de l'histoire du Torrent-Neuf, l'étang du Déjour se situe à mi-distance entre Silandan et Arvige. Au-dessus de Drône, à une altitude de 980 m l'étang de Miers est alimenté par le bisse du Tsampé. Ce même bisse remplit l'étang de la Zéna situé entre les villages de Roumaz et Ormône à 770 m. Le dernier étang connu est celui de Zampy qui recueille les eaux du bisse du Bourzi et qui se localise au sud-est de Saint-Germain à 760 m.



L'étang de Motone

En principe, la surface occupée par l'ensemble des étangs de la commune est propriété privée, mais l'utilisation de l'eau est publique. Cette affirmation n'est pas certaine, elle est le résultat des entretiens avec des personnes ayant eu affaire avec le consortage du Torrent-Neuf. Actuellement, les fonds des étangs font partie du domaine bourgeoisial.

Au côté des bisses et des étangs, les torrentières et les bisses secondaires permettent d'acheminer l'eau sur les prairies à irriguer. Généralement plus restreints et plus nombreux, ils quadrillent le territoire saviésan. Les bisses secondaires ont été construits par l'homme et se trouvent principalement sur les hauts du coteau. Reliant les bisses principaux aux étangs, ils alimentent ces derniers tout en irriguant les prés se trouvant sur leurs chemins. On trouve certains bisses secondaires, longs de quelques hectomètres, qui prennent leurs eaux dans les étangs. C'est le cas des étangs de Mouchy, de Ouchelet et de Motone.

Mais, depuis l'altitude des étangs jusque dans la vallée du Rhône, les eaux du coteau empruntent ce qu'on appelle les torrentières. Les torrentières sont des espaces formés d'un ruisseau et de ses berges. Souvent bordées d'arbres, elles sont, pour la plupart d'origine naturelle et servent à la réception et à l'évacuation des eaux non-utilisées. A ce sujet, il est à noter que les personnes possédant des propriétés côtoyant des torrentières vont tout naturellement utiliser les eaux de ces dernières pour irriguer leurs champs. Donc, outre le fait d'être des moyens de réception et d'évacuation, les torrentières jouent un rôle dans l'irrigation des terres de moyenne et basse altitude du coteau.

Au dessus de Chandolin, captant ses eaux dans l'étang de Mouchy, le bisse du même nom prend la direction sud-ouest et disparaît dans les gorges de la Morge. Plus à l'est, la torrentière de la Tsatonire débute à quelques hectomètres à l'est de l'étang de Mouchy, se dirige plein sud sur 900 mètres puis vire à l'ouest-sud-ouest durant 1.7 km, récolte les eaux de la région de Chandolin et se jette dans la Morge. Partant à l'ouest de l'étang des Ouchelets, la torrentière Temporie (4.5 km) traverse le village de Granois se dirige vers le sud-ouest, rejoint le torrent provenant de l'ouest de Roumaz puis s'en va vers l'ouest se déverser dans la Morge. A l'est de Saint-Germain, toutes les torrentières terminent leur trajet dans la Sionne. A cause d'une topographie plus pentue, celles-ci sont plus courtes et prennent toutes la direction sud-est. Parmi les principales, on peut citer la torrentière issue de Saint-Germain et surtout celle originaire du nord de Monteiller et faisant frontière entre les villages de Saint-Germain et Drône.



La torrentière de la Temporie à 600 m d'altitude

Voici donc la situation du réseau d'irrigation du plateau de Savièse en 1850. Avant de parler de l'évolution à partir de cette date, il semble opportun de mentionner quelques aspects. L'eau d'irrigation de l'époque n'est pas utilisée à des mêmes fins que nos jours où du moins d'une autre manière. En effet, comme déjà cité, l'eau de 1850 est surtout employée pour l'irrigation des champs et des prairies qui permettront de nourrir le bétail durant l'hiver. Par contre, la viticulture ne profite pas ou peu d'apport d'eau supplémentaire. D'un autre ordre, le problème de documentation et de sources est important; les archives se résument aux protocoles du conseil communal et ceux-ci sont souvent très résumés et incomplets au début, puis deviennent de plus en plus abondants.

3.4. Evolution 1850-1930

Outre les améliorations et les constructions des bisses durant cette période, toute une série de travaux d'entretien se font chaque année. Le plus mentionné et le mieux décrit dans les documents est celui de la levée des eaux du Torrent-Neuf.

Ce labeur annuel est rôdé depuis des siècles et est d'une efficacité remarquable. Ayant lieu à la fin du mois d'avril, il comporte plusieurs travaux orchestrés par le métral. Premièrement, il s'agit de remplacer les poutres endommagées par les avalanches, les chutes de pierres et le soleil. Puis, il faut vérifier l'état du bois et enfin boucher tous les joints avec des rameaux de sapin et de la mousse. Lorsque tout est terminé, les femmes versent dans le bisse un mélange de terre brune et d'humus (le dajou) qu'elles sont allées chercher dans la forêt. Au moment de la mise en charge, un homme s'accroupit dans le chenal et l'obstrue de tout son corps pour arrêter le front de la colonne liquide. Dans cette gouille sautent trois autres hommes qui pataugent afin de mélanger l'humus avec l'eau. Ce mélange doit colmater toutes les fissures en quelques secondes. Sitôt l'entreprise réussie, le métral donne l'ordre au "barragiste" de sortir du bisse. Ainsi, de cinquante mètres en cinquante mètres, l'opération se répète jusqu'à la chapelle Sainte-Marguerite¹⁵.

Concernant les probables travaux d'entretien des torrents et des étangs une absence de documentation ne permet pas de savoir en quoi ils consistaient. Par contre, grâce à cette note de 1851, "*Vû les dommages considérables que différents propriétaires ont efsuivé faute d'avoir fait les deduites soit nettoyée des ruifseaux, le conseil aura soin de faire surveiller les délinquants et de les punir...*"¹⁶ tout laisse supposer que des travaux réguliers devaient se dérouler sur les torrents.

Même si ces travaux ne modifient pas le réseau, il est naturel de les mentionner dans la mesure que s'ils n'étaient pas effectués, des débordements, des ruptures et des infortunes diverses auraient probablement eu lieu. Et, si ceux-ci s'étaient passés, ils auraient vraisemblablement affecté le réseau.

¹⁵SEYLAZ, Louis, *Adieu au bisse de Savièse*, Bull de la Murithienne, 1961, pp. 120-121.

¹⁶Archives de Savièse (A Sav), SR 8, Protocoles des séances du conseil communal (I), 11.10.1851.

Dès 1835, on remarque que la rationalisation de l'eau amenée sur le plateau est totale. Malgré un nouveau système de contrôle de distribution¹⁷ et un repartage des eaux du Torrent-Neuf¹⁸, *"nul bien pourra avoir le droit d'eau, si l'eau ne peut y être conduit à raison de la position"*¹⁹. Donc il y a impossibilité d'irriguer des terres dont le positionnement est en dehors du réseau d'irrigation de l'époque.

En 1856 et suite aux problèmes cités ci-dessus, les Savièsans se mobilisent. *"Après une due et légale convocation s'assemblèrent les consorts du Torrent-Neuf, les quels à l'unanimité des présences appreciant le grand besoin de faire arriver en plus grande quantité d'eau par dit aqueduc chargerent le conseil de nomer une commission de 6 membres composée d'hommes de tous les quartiers (un pour chaque étang), qui après mur examen des lieux ne reculeront pas de devant les sacrifices pour agrandir l'aqueduc, d'entreprendre les travaux à neuf, s'il le faut sur le même tracé, pour faire arriver une si grande quantité d'eau que faire prudemment se pourra.... Les travaux devront se commencer le plutôt que faire se pourra"*²⁰. A partir de cette date et durant les années à venir, tout une série de modifications et d'améliorations vont être entreprises au Torrent-Neuf.

Suite à ce décret, *"le conseil considerant que dans plusieurs localités des biens incultes de la commune il se trouve de terrain qui peuvent etre mis en culture"*²¹, une commission est nommée pour déterminer les zones susceptibles d'être irriguées. Cette décision montre l'évolution depuis 1835. En effet, 22 ans après avoir interdit l'irrigation de terres ne se trouvant pas dans le réseau, la commune cherche de nouveaux parchets à arroser. Cette démarche anticipe l'augmentation de la quantité d'eau due à l'amélioration du Torrent-Neuf.

Les travaux proprement dit du Torrent-Neuf ont été mis aux enchères par la commune et concernent autant la largeur et la hauteur du bisse que la protection de celui-ci²². Ces améliorations se dérouleront en 4 phases et s'échelonneront de 1858 au printemps 1860. La distance de ces travaux n'est pas indiquée dans les documents du conseil communal et il est donc impossible de déterminer le nombre de kilomètres affectés par ces transformations. Par contre, vu la grande quantité de lieux-dits

¹⁷*Ibidem*, conseil de la Saint-Pierre 1928.

¹⁸*Ibidem*, 13.4.1852.

¹⁹*Ibidem*, 13.5.1835.

²⁰*Ibidem*, 14.9.1856.

²¹*Ibidem*, 22.1.1857.

²²*"l'aqueduc devra etre enfoncé dans le rocher de manière a etre complètement à l'abris des eboulements..." Ibidem*, 23.8.1857

qui subissent des changements, on peut imaginer que le bisse a largement été remis à neuf.

Il est intéressant de noter que malgré que le Torrent-Neuf et les étangs soient des consortages et que par ce fait la commune n'a théoriquement rien à voir avec ces organisations, elle a non seulement un droit de regard, mais elle a un certain pouvoir. Cette autorité n'est pas indiquée dans les statuts, mais "*le Torrent-Neuf est d'une importance telle pour la commune de Savièse*"²³ que l'autorité suprême du territoire doit s'impliquer dans les affaires des consortages d'eau d'irrigation. Ceci afin d'éviter les abus et sans doute pour une meilleure planification des travaux extraordinaires. Différents articles mentionnent cette "intrusion" dans l'organisation des consortages tels "*l'eau du Torrent-Neuf étant pour ainsi dire semi-communale à raison des grands frais que fournit la bourse communale*"²⁴.

En 1858, les premiers contacts sont pris entre les communes de Sion et de Savièse pour la construction d'un bisse irriguant les terres sédunoises, mais prenant sa source sur Savièse. "*Craignant la penurie d'eau qui se fait de plus en plus sentir le président de la municipalité de Sion proposa par la missive du 15 courant au conseil de Savièse s'il était intentionné de se joindre à eux afin de faire des études pour faire arriver un plus grande d'eau, qui joindrait la Sionne au moyen de travaux extraordinaires*"²⁵.

La même année, le projet d'un nouveau bisse reçoit l'aval du conseil communal. "*Quelques propriétaires des vignes situées lieu dit à la Cota Soit Sie (sans doute le coteau du Château de la Soie) ayant demandé de pouvoir construire un aqueduc à travers la Culieretta arrivant à la Tailla de Sie (?) pour l'irrigation de ces meubles*". La commune accorde les terrains nécessaires à la réalisation du bisse sans indemnité, mais une fois construit, celui-ci devra être considéré comme public et communal²⁶. Ce bisse capte l'eau de la torrentière de la Temporie dans le village de Granois. Il prend la direction sud-ouest en longeant le flanc nord d'une colline; après 800 mètres il forme une sorte de "S" pour s'écouler sur le flanc sud du coteau du Château de la Soie. D'une longueur totale de 1'700 mètres, il irrigue les prairies au nord et les vignes au sud du Château de la Soie.

²³ Archives de Savièse (A Sav), SR 9, Protocoles des séances du conseil communal (II), 13.1.1875.

²⁴ Archives de Savièse (A Sav), SR 8, Protocoles des séances du conseil communal (I), 17.2.1835.

²⁵ *Ibidem*, 23.6.1858.

²⁶ *Ibidem*, 11.10.1858.

La note *"Sû l'aqueduc qui est en voie de construction par la municipalité de Sion à travers une partie du territoire de Savièse correspondant à la région de Prafaminet..."*²⁷ nous indique que les contacts pris 4 ans auparavant ont abouti et que le bisse de Lentine est en passe de voir le jour. Ce bisse est la deuxième grande innovation sur le plateau de Savièse de cette fin de siècle. Après le bisse de la Couluirette, mentionné ci-dessus, le bisse de Lentine étend le réseau d'eau d'irrigation du plateau dans une zone qui était totalement dépourvue de moyen d'arrosage. Ce bisse capte son eau dans la Sionne à une altitude de 750 mètres, s'écoule paisiblement sur sol saviésan puis sédunois durant 4.5 kilomètres. Il arrose les vignes de ces communes avant de se déverser dans le lac de Montorge. Actuellement, la gestion est assurée par la commune de Sion qui désigne un garde chargé de l'entretien et de la distribution des eaux mais, l'article 17 de la société des Hommes de Drône mentionne que le procureur commande la manoeuvre du bisse de Lentine: par cet article, tout porte à croire qu'initialement l'entretien était effectué par le garde d'une part et les Hommes de Drône d'autre part²⁸. Ce bisse, le plus bas du plateau de Savièse, a aussi la particularité d'être le premier à irriguer des zones viticoles. Jusqu'en 1862, aucun moyen anthropique n'existait pour irriguer les vignes. Par ce constat, tout porte à croire que nos ancêtres n'arrosaient pas les domaines viticoles et que les précipitations seules suffisaient. Cette vue est renforcée par les documents. En effet, avant cette date, il n'est nulle part fait mention d'irrigation des vignes. Chaque fois que l'on parle d'arrosage, on cite les champs et les prairies.

Malgré ces améliorations, le manque d'eau se fait toujours sentir. La rationalisation de ce précieux liquide passe par deux mesures: l'acheminement d'une plus grande quantité sur le plateau et la diminution des pertes.

Le premier point est indiqué sous la note: *"le conseil Vû la pénurie d'eau qui se fait sentir, venant pour alimenter le Torrent-Neuf a certaine époque de l'année, propose de faire un aqueduc à neuf continuellement à une quantité d'eau à notre Torrent-Neuf autant qu'il pourra en contenir soit compatu"*²⁹.

Le second passe par de nombreux décrets et amendes émanant du conseil communal. Les prises d'eau dans les étangs sont interdites avant

²⁷Archives de Savièse (A Sav), SR 9, Protocoles des séances du conseil communal (II), 3.3.1862.

²⁸Le Drônois, Fondation pour la sauvegarde du patrimoine historique de Drône, 31 août 1990.

²⁹Ibidem, 9.10.1868.

le lever du soleil³⁰, l'utilisation de l'eau sur des terrains situés hors de la commune est prohibée³¹, il est refusé de vendre les parts du bisse du Tsampé à la commune de Sion³², on a obligé à démolir un bisse sur la colline de Zuppui qui avait été construit sans autorisation³³.

En 1868, des améliorations sont effectuées sur les bisses du Déjour et du Tsampé. Sur ce dernier, des normes de largeur et de hauteur sont édictées et une partie du bisse devra traverser une galerie creusée dans le roc. Vu que le système de bisse suspendu a fait ses preuves au Torrent-Neuf, on l'adapte également sur un tronçon du Tsampé. Pour le Déjour, en plus de déterminer des largeurs et des hauteurs, on modifie une partie du trajet du bisse et le haussant de quelques mètres. Pour finir, dans certains endroits, on construit des murs neufs en lieu et place des anciennes bordures³⁴. Au total, ce sont 218 pieds qui ont été modifiés au Tsampé et 380 au Déjour (la valeur du pied est de 33 centimètres)³⁵.

Une année plus tard, en 1869, c'est le bisse de Lentine qui subit quelques changements: "*la comission de Sion de l'aqueduc de Lintina ordonnerait des réparations à faire a cet aqueduc*" en deux endroits différents. Sur le premier cette comission "*propose de construire l'aqueduc dans le roc*" et sur le second "*d'y faire un mur tenant lieu de chenaux*"³⁶.

Dans la continuité de ce qui a été cité en 1868, la commune décide d'ajouter un canal à ciel ouvert, afin d'aller chercher un supplément d'eau dans la Morge à 1360 m. Ces travaux augmentent le débit du bisse; il passe de 350 l/s à 400 l/s et permettent surtout de ne plus souffrir du manque d'eau auquel était parfois soumise la Nettage³⁷. En 1874, les travaux à exécuter sont mis aux enchères et doivent être terminés pour le mois de mai de la même année. Ils sont divisés en quatre tronçons qui ont au total une longueur de 200 toises. La valeur de la toise étant d'à peu près 3.8 mètres, on peut estimer la longueur du

³⁰Archives de Savièse (A Sav), SR 8, Protocoles des séances du conseil communal (I), 22.2.1840.

³¹*Ibidem*, 30.10.1858.

³²*Ibidem*, 27.4.1859.

³³Archives de Savièse (A Sav), SR 9, Protocoles des séances du conseil communal (II), 17.3.1863.

³⁴*Ibidem*, 26.7.1868.

³⁵*Ibidem*, 3.10.1868.

³⁶*Ibidem*, 16.4.1869.

³⁷LUYET Fernand, le bisse de Savièse, aperçu historique, *Revue des PTT*, 25, 1974, 5, p. 22.

nouveau bisse à 750 mètres³⁸. Cette construction est le dernier grand ouvrage entrepris sur le Torrent-Neuf avant la percée du tunnel sous la montagne du Prabé.

En 1877 et 1878, plusieurs améliorations s'effectuent sur le réseau. On modifie le trajet du bisse du Tsampé dans le village de Roumaz³⁹, une partie du Déjour est élargie⁴⁰, un tronçon du Torrent-Neuf est mis dans le roc au couloir dit Losette⁴¹.

En 1895, un autre bisse voit le jour: Le bisse de Montorge⁴². Similairement à celui de Lentine, il est construit par la commune de Sion et cette dernière nomme un garde qui se charge de l'entretien et de la distribution de l'eau. Ce bisse a la particularité de prendre sa source, non pas dans une rivière, mais dans le lac du même nom à une altitude de 643 m. D'une longueur de 2.5 km, il s'écoule d'est en ouest sur le flanc sud de la colline de Montorge. Ce bisse, qui est le prolongement du bisse de Lentine, irrigue comme ce dernier des domaines viticoles. Ces deux constructions montrent le changement des types de cultures irriguées: Jusqu'à vers 1850, l'eau ne servait qu'à arroser les prairies de moyenne altitude (700 à 1'100 m), puis après cette date, les terres viticoles de basses altitudes (500 à 700 m) ont progressivement été irriguées par un réseau qui s'est petit à petit mis en place.

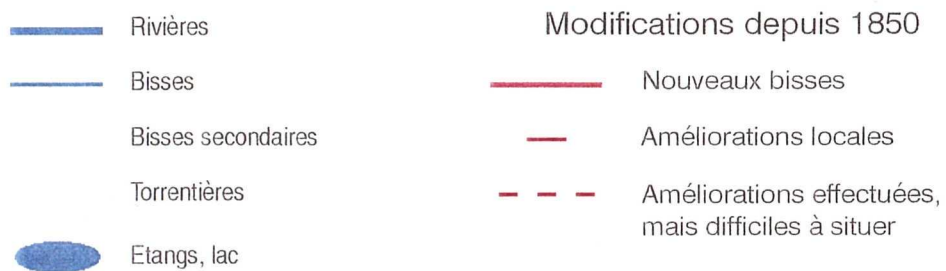
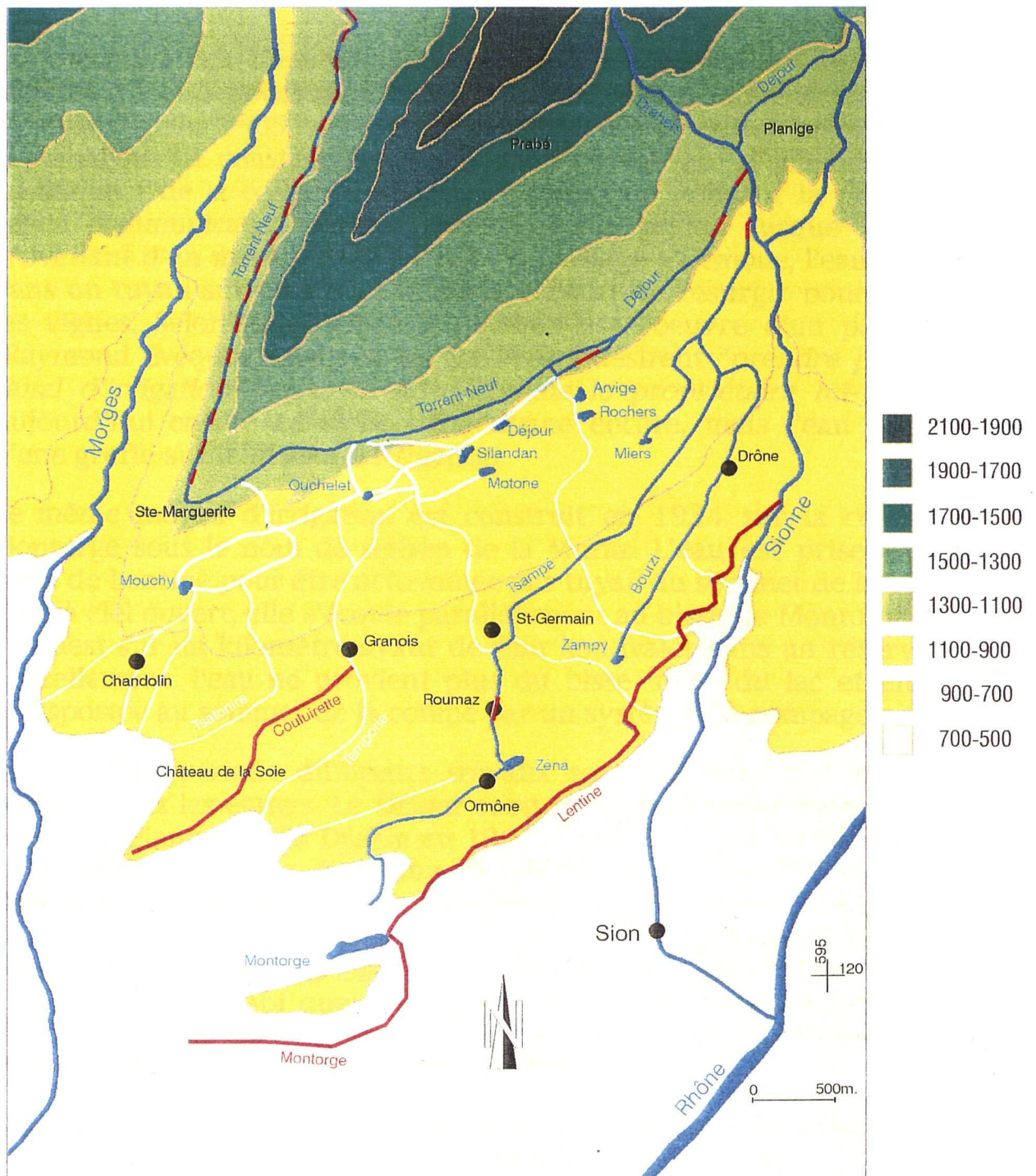
³⁸Archives de Savièse (A Sav), SR 9, Protocoles des séances du conseil communal (II), 6.4.1874.

³⁹*Ibidem*, 29.4.1878.

⁴⁰*Ibidem*, 15.4.1877.

⁴¹*Ibidem*, 10.4.1878.

⁴²Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (III), 20.3.1895.



De 1900 à 1935, date de la construction du tunnel du Prabé, cette évolution va se poursuivre grâce à de nouveaux moyens techniques. C'est ainsi qu'en 1905, ce besoin d'irrigation des vignes se manifeste par la remarquable construction d'un siphon permettant d'acheminer l'eau au sommet de la colline de Zuppui. Ce système utilisant la notion des vases communicants permet d'arroser une région jusque là aride. Provenant d'un marais situé au nord du village d'Ormône, l'eau s'écoule dans un tuyau sur plus d'un kilomètre avant de resurgir pour irriguer les vignes. Selon les archives, ce siphon est l'oeuvre d'un particulier (Raymond Evéquoz), mais si les Saviésans désirent *"prendre part à ce canal d'irrigation puisse le faire comme le propriétaire lui-même"*⁴³. Aujourd'hui encore ce siphon fonctionne encore, mais l'eau provient d'une greffe sur le réseau d'irrigation.

Ce même moyen d'irrigation est construit en 1934 sur la colline de Montorge sous le nom de siphon de la Muraz. L'eau est prise dans le bisse de Lentine pour être acheminée par tuyau au sommet de la colline. Puis, à ciel ouvert, elle s'écoule parallèlement au bisse de Montorge d'est en ouest sur un kilomètre avant de finir son trajet dans un réservoir⁴⁴. Actuellement, l'eau ne provient plus du bisse, mais du lac et elle est transportée au sommet de la colline par un système de pompage.

Durant cette période différents travaux sont effectués sur les bisses principaux et les étangs. Le Déjour subit quelques améliorations dans la région de Planige et du Drahin en 1907⁴⁵. En 1911, *"Vu l'importance de la réparation à faire à l'étang des Husselets..."*⁴⁶, des travaux sont effectués avec le soutien de la commune. En 1917, la note *"le directeur des travaux publics est chargé de faire faire les travaux nécessaires pour la mise en état des étangs de la Zena et des Miers"*⁴⁷ montre que ces 2 étangs ont subi quelques modifications. Dans ces deux cas, il est difficile de déterminer la nature des travaux exécutés et dans quelle mesure ceux-ci ont amélioré le réseau d'irrigation.

A partir de 1920 les améliorations du réseau d'irrigation consistent en le recouvrement des bisses et torrents traversant les villages. Pour des mesures pratiques et d'hygiène, presque tous les villages vont enterrer leurs eaux. Cette pratique devait déjà exister plutôt, mais elle se

⁴³*Ibidem*, 5.8.1905.

⁴⁴Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (VI), 3.4.1934.

⁴⁵Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (III), 22.8.1907.

⁴⁶Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (IV), 9.6.1911.

⁴⁷*Ibidem*, 30.3.1917.

généralise à partir de cette date. En 1920, "*les riverains du Tsampé dans l'intérieur du village de Saint-Germain se sont engagé pour couvrir le dit bisse*"⁴⁸. En 1922, on canalise le bisse du Bourzi au sommet de Drône⁴⁹. Par la suite ce sont successivement les villages d'Ormône⁵⁰, de Granois⁵¹ et à nouveau de Saint-Germain⁵² qui connaissent ces transformations.

Voilà donc l'évolution et la situation du réseau d'eau d'irrigation à la veille du percement du tunnel sous la montagne du Prabé. Il est à noter que l'idée de ce percement était dans l'esprit des Saviésans depuis quelques temps, mais que sa réalisation n'est intervenue qu'en 1935.

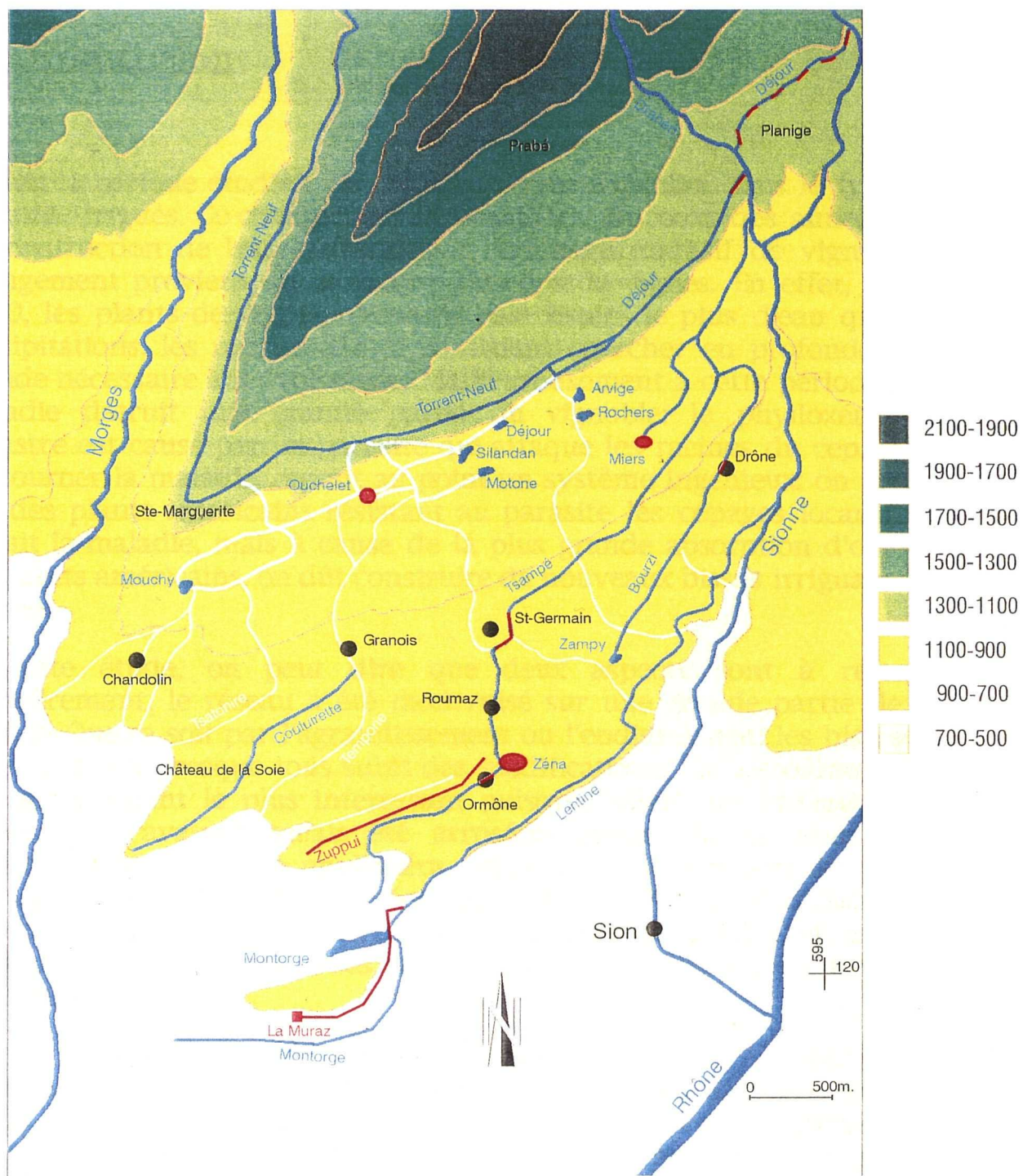
⁴⁸Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (III), 1.4.1920.

⁴⁹Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (V), 26.5.1922.

⁵⁰*Ibidem*, 15.11.1928.

⁵¹Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (VI), 11.4.1929.

⁵²*Ibidem*, 1.8.1930.



3.5. Conclusion

Durant la période étudiée, on remarque une évolution dans le type de terrains irrigués. Ce changement s'intensifiera au cours des années par la construction de bisses destinés à l'arrosage exclusif de vignes. Ce changement provient de la nature des ceps de vignes. En effet, avant 1860, les plants de vignes n'avaient pas besoin de plus d'eau que les précipitations; les racines des ceps allaient chercher en profondeur le liquide nécessaire à la croissance. Malheureusement à cette période une maladie détruit une grande partie du vignoble: le phylloxéra. Ce désastre est causé par un parasite qui attaque les racines du cep. Pour contourner la maladie, on mit au point un système ingénieux: on greffa sur des plants américains résistant au parasite les cépages locaux. On évitait la maladie, mais à cause de la plus grande absorption d'eau de ces plants américains, on dût construire de nouveaux bisses irriguant les vignes.

De cette étude, on peut dire que deux aspects sont à retenir. Premièrement, le réseau a été modernisé sur une grande partie de la surface. Que ce soit par l'agrandissement ou l'endiguement, les bisses et les étangs ont presque tous subi des modifications. Le deuxième point est certainement le plus intéressant puisqu'il s'agit de l'irrigation de terres qui n'avaient jamais été arrosées jusque là. En effet, pour diverses raisons dont le phylloxéra, on a vu se développer un réseau d'irrigation dans les terres situées entre 500 et 700 mètres. Durant la période étudiée, le réseau d'irrigation du coteau de Savièse se modifia de manière conséquente et les bases de ce nouveau réseau sont encore présentes aujourd'hui.

Malgré toutes les améliorations apportées au réseau durant cette période, le débit de 300 litres seconde du Torrent-Neuf ne suffit plus, en 1935, à assurer l'irrigation normale des prairies. Vu ce manque, la commune décide alors de creuser un tunnel traversant la montagne du Prabé et allant chercher l'eau de la vallée de la Morge. Le tunnel est alimenté par une prise principale dans la Morge à 1390 m d'altitude et une captation secondaire dans la Nettage. Long de 4'700 mètres, le tunnel débouche sur le coteau de Savièse aux Mayens de la Zour à une altitude de 1370 m. De là, trois embranchements principaux partent pour alimenter le Torrent-Neuf à Sainte-Marguerite, un siphon qui se dirige vers la commune voisine de Grimisuat et enfin une canalisation

acheminant l'eau dans les bisses du Déjour et du Tsampé⁵³. Ce tunnel, ayant un débit de 700 à 800 litres secondes, n'a modifié en rien la structure du réseau d'irrigation de Savièse.

⁵³MARIETAN Ignace, Le bisse de Savièse, *Bulletin de la Murithienne*, 1933/34, p.130.

4. EAU POTABLE

4.1. Introduction et définition

Après s'être intéressé à l'eau d'irrigation, il est naturel de s'attarder sur l'eau potable à Savièse. L'étude de cette deuxième partie se déroulera ainsi. Premièrement, j'expliquerai ce qu'est un consortage. Ensuite, après avoir présenté de manière résumée la situation actuelle, je m'attarderai sur l'origine des consortages villageois. Puis, je développerai de l'évolution de l'ensemble du réseau d'eau potable pour enfin présenter les particularités de chaque village. La dernière phase traitera des questions actuelles et de l'avenir des consortages.

Il existe plusieurs mots pour évoquer les assemblées de personnes. Dans ce travail, le terme de consortage sera souvent utilisé. Le consortage peut être défini comme une association de personnes ayant un intérêt commun dans la réalisation ou l'exploitation d'un bien. Cette réalisation ou cette exploitation est faite par les membres mêmes du consortage dont le but est l'amélioration ou l'entretien du bien. Utilisés dans beaucoup de cas tels que les pâturages de montagne, les laiteries et plus tard l'arrosage des vignes, les consortages jouent un rôle essentiel dans l'organisation de la communauté.

Le consortage d'eau potable d'un village regroupe les personnes du même village recevant les eaux des mêmes sources. Actuellement, il y a un consortage par village, mais il faut savoir que cela n'a pas toujours été le cas et que des villages comme Roumaz ont eu 3 différents consortages d'eau potable, alors que Chandolin en a eu 4. Ce qui est sans doute unique en Valais, c'est que ces consortages étaient totalement autonomes et indépendants. Ils avaient leurs sources particulières, leurs réseaux, leurs administrations propres et aucune liaison n'existait entre les villages.

Il est étonnant de voir que dans une région formant une identité communale, une denrée aussi vitale que l'eau potable soit sous la gestion d'une multitude d'associations. On peut se référer à Ignace Mariétan pour expliquer cet état de fait. Primitivement ni les communes ni l'état ne se sont occupés de ces travaux: l'ère des subsides n'était pas née. Ce

sont des particuliers qui se sont associés en consortages pour supporter tous les frais de construction, d'entretien et de partage des eaux¹.

Comme déjà mentionné pour l'eau d'irrigation, le principal problème d'une telle recherche consiste dans la faiblesse de la documentation écrite. Les tracés des conduites et les améliorations se transmettaient de génération en génération par voix orale. Pour cette raison, certaines affirmations ne trouveront d'autres certitudes que la sincérité des personnes qui les ont dites.

Actuellement, la situation du réseau d'eau potable à Savièse est la suivante. Une grande conduite, empruntant le même tunnel destiné à l'irrigation sous le Prabé, va chercher les eaux de deux sources: la source principale de Dilogne dans la vallée de la Morge (1680 m d'altitude) et la source de la Dzeme qui surgit dans le tunnel. Après cette traversée souterraine du Prabé de plus de 4 km, la conduite apparaît sur les hauts de Savièse à 1370 m. A partir de cet endroit, tout en approvisionnant les ménages se trouvant sur son trajet, cette conduite va se déverser dans plusieurs réservoirs avant d'alimenter en eau tous les villages de la commune. Il faut mentionner que ce réseau est également alimenté par la source des Monons située au-dessus du village de Drône.

Après cet aperçu du réseau au niveau pratique, intéressons-nous à l'aspect administratif. Une carte se trouvant à la fin du dossier montre les aspects suivants. L'ensemble du réseau est divisé en neuf compétences différentes: la commune, qui se charge d'acheminer l'eau à l'entrée des villages, les six consortages villageois, le consortage du hameau de la Sionne et quelques consortages privés dont celui de la Chervignine à l'est de Chandolin, un autre à l'est du hameau de Prinzière et un dernier dans les hauts de Savièse à Monsévron.

Vu le puzzle que représente cette situation, je vais m'attarder dans le chapitre suivant sur les consortages villageois et me poser la question de l'origine historique de ces consortages.

¹MARIETAN Ignace, *Les bisses. La lutte pour l'eau en Valais*, Editions du Griffon, Neuchâtel, 1948, p. 7.

4.2. Origine historique des consortages villageois

Plusieurs éléments peuvent être mentionnés pour expliquer ces consortages.

L'aspect purement topographique est indéniable. Les six villages et les hameaux de la commune n'ont pas toujours été aussi développés qu'actuellement. Si on se réfère aux cartes anciennes et notamment à la carte touristique du club alpin suisse de 1880², on remarque que la commune de Savièse est un rassemblement de petits villages distants parfois de plusieurs kilomètres. Vu cette situation, il est tout naturel que le premier organe décisionnel se trouve dans le village même. Cet organe est connu sous le nom de la société des hommes ou société du privilège. Presque tous les villages en sont pourvus et les statuts se ressemblent.

Constituées au moyen-âge autour des chapelles sous la protection du patron du village, ces sociétés des hommes ne tardent pas à prendre de l'importance. Elles deviennent des états dans l'état. A cette époque Savièse ressemblait donc à une petite confédération: une autorité communale avec un règlement et des villages avec des statuts particuliers.

Ces sociétés des hommes sont à la base de l'organisation villageoise. Elles sont multifonctionnelles et ont divers buts. Au niveau religieux, elles entretiennent les chapelles villageoises et paient le marguillier. Politiquement, elles répondent à l'appel de la patrie en cas de danger. Économiquement, elles administrent le village dans une certaine mesure, nomment les agents de police et s'occupent de la défense contre l'incendie³.

Vu que ces structures villageoises existent, qu'elles s'adaptent aux nouveaux besoins et qu'elles remplissent correctement leurs obligations, tout porte à croire que ces sociétés des hommes ont pris en charge l'administration des eaux potables du village, appelée plus tard consortage.

Même si, actuellement, certaines activités mentionnées n'ont plus lieu et que la principale occupation de ces sociétés est la gestion des eaux

²ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, *Savièse, une commune rurale dans le Valais du XIXe siècle*, Thèse Univ. Fribourg, Brigue 1990, p. 15.

³RIVAZ Paul de, *Savièse, Petites Annales Valaisannes*, 1928.

potables, cette structure villageoise existe toujours et tend même, en cette fin de millénaire, vers de nouveaux buts. A Chandolin, Drône et Granois, par exemple, la société des hommes s'occupe de la restauration et la mise en valeur du patrimoine du village.

En outre, cette structure villageoise n'aurait jamais vu le jour si une identité villageoise n'existait pas. Cette identité se traduit par ce que l'on peut observer actuellement: les villages possèdent leurs chapelles, leurs écoles, leurs cafés, leurs magasins et organisent à tour de rôle la Fête-Dieu⁴. Tous ces éléments montrent que l'identité villageoise, même si, de nos jours, elle est un peu ternie, a toujours existé et qu'elle est à la base de l'identité saviésanne.

Pour conclure ce chapitre et montrer l'importance des villages à Savièse, il suffit de se reporter aux archives et remarquer que toutes les notes concernant la démographie et les surfaces des terrains irrigués sont mentionnées par villages.

4.3. Évolution du réseau à partir de 1957

Le choix de cette date ne résulte pas d'un hasard. En effet, en 1957, un grand changement pour ne pas dire une révolution est intervenue: la commune s'est immiscée dans le réseau d'eau potable. Avant cette date, le réseau était composé de consortages villageois indépendants n'ayant aucune liaison entre eux et possédant chacun leurs sources propres. A partir de ce moment, il existera une relation entre la commune et les villages qui va évoluer au cours des années.

Avant 1957, les villages de Chandolin, Granois, Roumaz, Ormône, St-Germain, Drône et les hameaux de Monteiller, Prinzière et Vuisse ont tous une distribution d'eau plus ou moins importante en main de consortages. La commune de Savièse, comme telle, n'a pas d'installations d'eau potable.

Ces consortages villageois ont bâti et agrandi leurs distributions isolément. L'aspect technique de ces constructions est variable: les captages de sources sont sommairement faits, il n'existe pas de plans des

⁴Cette fête catholique célébrée 60 jours après Pâques est la fête religieuse la plus traditionnelle de la commune. Chaque année, un village différent l'organise et tous les villageois défilent en costume. Durant une journée, les participants marchent au rythme des tambours et des fanfares à travers leur village et celui de Saint-Germain pour aller célébrer la messe dans l'église paroissiale.

canalisations, la capacité des réservoirs et le nombre de bornes-hydrantes varient pour chaque village.

Les trois principales causes de l'intervention communale d'une nouvelle adduction d'eau sont les suivantes. Premièrement, les moyens de défense contre l'incendie sont faibles et en cas de fort désastre, l'eau risquerait de manquer. Deuxièmement, le débit et la qualité des eaux de sources captées pour les différents villages sont défavorables: l'étude hydrologique de la commune conclut qu'il n'y a aucune source sérieuse d'eau potable à proximité des villages. Troisièmement, ces installations dispersées et les longues conduites sont coûteuses. Donc, le seul remède à cette situation est la captation de fortes sources telles celles de Dilogne. Ces deux sources sont alimentées par la fonte des glaciers et des névés⁵. L'apport de ces sources suffirait aux besoins d'une commune qui par ses surfaces de jardins potagers et par son cheptel consomme une quantité d'eau considérable.

L'installation qui verra le jour en 1957 consiste donc dans la construction d'une canalisation allant chercher les eaux des sources de Dilogne, dans la vallée de la Morge. Arrivée sur le plateau de Savièse, cette canalisation descend le coteau et alimente le réservoir communal des Rochers situé à 1070 m d'altitude. A partir de ce point, cette conduite se divise et se dirige, d'une part, vers l'est pour approvisionner le village de Drône et, d'autre part, vers l'ouest. Ce dernier segment se fractionne pour alimenter tous les autres villages et hameaux.

Les frais de toutes les constructions mentionnées dans le paragraphe précédent ont été couverts, d'une part, par des subventions (confédération, canton, service du feu et armée) et, d'autre part, par un versement extraordinaire des ménages saviésans.

Cette construction de 1957 bouleverse la situation en place jusqu'alors et un règlement entre la commune et les villages redistribue les responsabilités. La commune reste propriétaire de la conduite principale décrite ci-dessus, elle en assumera l'entretien et elle amènera les eaux nécessaires jusqu'à l'entrée de chaque village. Les villages ont la responsabilité de la distribution de l'eau potable et des hydrants dans leurs réseaux respectifs. Les installations en place avant ce raccordement à la conduite communale peuvent être utilisées et l'entretien de celles-ci sont à la charge des villages. Les consortages des villages ont l'obligation de livrer à tout habitant de la commune l'eau potable dont il a besoin. Pour conclure, la commune conserve un droit de regard sur l'utilisation des eaux à l'intérieur de chaque village: en cas

⁵Rapport du bureau technique MUGNIERS M. et HERTER C., Commune de Savièse: Eau potable, captages - adduction des sources de Dilogne, Sion, 1955.

d'abus, elle aura le droit de réduire et même de supprimer le débit de l'eau.

En 1957, ce règlement a été conclu entre d'une part la commune et, d'autre part les représentants des divers villages soit de Chandolin, Granois, St-Germain, Roumaz, Ormône, Drône et les hameaux de Prinzière et de Monteiller.

L'ensemble de ces villages ne couvre pas la totalité des surfaces habitables de Savièse. Ainsi, la commune se charge d'amener l'eau potable dans ces zones qui ne sont pas sous l'autorité d'un consortage.

Au niveau de la contribution financière des ménages, l'imbroglio est total. En effet, chaque consortage facture ce qu'il désire aux ménages profitant de ses installations. En plus de cette cotisation, tous les ménages saviésans sont soumis à un forfait pour l'utilisation des conduites communales. On observe donc une disparité de paiement entre les villages eux-mêmes et entre les villages et les zones dont la commune se charge de distribuer l'eau potable. En effet, les habitants de ces dernières ne paient que le forfait communal, alors qu'on facture aux habitants des villages le forfait communal et la taxe du consortage.

De 1957 à nos jours, la commune de Savièse a grandement changé d'aspect. L'augmentation de la population⁶, la mise en application de plans d'aménagement du territoire, l'extension des zones à bâtir et l'expansion des zones du haut⁷ sont les principales raisons des modifications de l'habitat intervenues sur la commune. De petits villages isolés reliés entre eux par des routes désertes, Savièse est devenu une importante commune où les voies de communication sont quasiment toutes bordées de récentes habitations.

En ce qui concerne notre étude sur les consortages, deux aspects sont à retenir dans ces changements. Premièrement, les zones du haut, où se trouvaient quelques mayens, ont vu la construction de nombreuses résidences secondaires touristiques. Deuxièmement, le plan d'aménagement de 1972 a créé différentes zones et notamment des zones dites différées. Ces deux points vont modifier le nombre de consortages qu'il y avait dans la commune. En 1982, on constate l'apparition de trois consortages dans les zones du haut (dont Prarainson et Prafirmin) et de cinq consortages dans les zones

⁶ HERITIER Marc, ROTEN Norbert, ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, *Savièse, Commune de Savièse*, Savièse 1982, p. 129. De 3200 habitants en 1960, la population résidente arriva à 4100 en 1980, pour dépasser les 5000 en 1998.

⁷ cette région de la commune se situe sur le coteau saviésan à une altitude supérieure à 1'000 mètres. Longtemps composé que de mayens, ce territoire n'était historiquement pas habité à l'année.

différées⁸(notamment dans la région des Rochers et de la Chervignine). Les zones différées ont un statut spécial dans les plans d'aménagement: les personnes construisant dans ces zones doivent financer les conduites d'eau potable qui seront reprises par la commune dans un laps de temps allant de 5 à 15 ans. La teneur de ces statuts porte les habitants de ces zones à se réunir en consortage privé pour partager les frais de l'installation du réseau. Mais ces consortages ne sont que temporaires et leur existence se terminera lorsqu'ils seront repris par la commune. Ainsi, en 1998, la plupart de ces consortages ont été insérés dans le réseau communal.

Actuellement, la situation est la suivante: six consortages villageois, un consortage pour le hameau de la Sionne, quelques consortages privés et le réseau communal. Depuis la construction communale de 1957, on remarque que des consortages se sont créés alors que d'autre ont disparus (Monteiller, Prinzière) pour se rallier au réseau communal. Comme nous le verrons plus tard, cette tendance assez marquée de l'importance grandissante de la commune dans le réseau d'eau potable se constate encore aujourd'hui.

4.4. Les consortages villageois

Dans cette partie, je m'attarderai longuement sur les consortages des six villages saviésans. Comme nous l'avons vu, ils ont été les premières administrations des eaux potables du plateau saviésan et gèrent encore aujourd'hui la distribution dans les villages. Je traiterai tous les consortages, mais il est logique que certains villages méritent une plus grande attention du fait de leurs particularités. Ce sera le cas de Drône qui est sans doute le village saviésan dont les spécificités sont les plus marquantes.

Les statuts villageois et les affirmations des différents présidents des consortages sont les bases de cette partie qui traitera autant l'historique d'avant la conduite communale de 1957 que les changements récents.

Je n'étudierai pas les cas des consortages privés et du consortage de la Sionne pour plusieurs raisons. Premièrement, parce qu'il n'ont pas une identité aussi forte que ceux des villages et que leurs statuts s'apparentent à ceux-ci et enfin car leur histoire et leur poids ne sont pas de la mesure des villages. Certes, il sera peut-être fait mention

⁸Rapport de la commission communale des eaux potables de 1982.

quelquefois de leur singularité, mais ils ne feront pas l'objet d'une étude aussi approfondie que les consortages villageois.

Pour chaque consortium, une petite introduction situera le village tant sur le plan géographique que communal. Ensuite, la partie concernant le consortium proprement dit commencera par la date de création de celui-ci. Troisièmement, les réservoirs et les différentes sources d'eau alimentant le village avant 1957 seront localisés. Par la suite, l'organisation interne du consortium sera étudiée dans la mesure où les statuts existent. Après cela, l'état financier et l'état des canalisations du consortium seront mentionnés. Pour conclure, après avoir parlé des particularités et des autres activités du consortium, une question concernant l'avenir et plus particulièrement l'adhésion ou non à une centralisation sous une direction communale sera traitée. En effet, comme nous l'avons vu, l'administration du réseau d'eau potable sur la commune de Savièse est particulièrement difficile à cerner et ressemble à un puzzle en couleur où chaque pièce représente une autorité différente. Pour diverses raisons que nous verrons plus tard, la commune ne cache pas son intention de regrouper l'ensemble du réseau sous une seule autorité appelé service industriel. Vu les projets de la commune, il a semblé opportun de demander l'avis aux différents présidents de villages concernant cette centralisation et comment ils voyaient l'avenir.

Pour qu'il n'y ait pas de confusion dans la partie qui suit, il est à noter que le président du consortium d'eau potable se confond avec celui de président du village. Le consortium d'eau potable a pris une telle importance dans l'administration et l'entité du village qu'il n'est pas étonnant de constater que le terme de président soit utilisé dans les deux sens.

4.4.1. Le consortium de Saint-Germain

Situé au centre de Savièse à une altitude comprise entre 800 et 900 m, Saint-Germain est le chef-lieu de la commune. Plus grand village en nombre d'habitants il comprend également la maison communale, l'église paroissiale, le cimetière communal, un grand magasin, les installations scolaires et sportives. Se trouvant encerclé par les villages de Granois à l'ouest, de Drône à l'est et de Roumaz au sud, Saint-Germain est le lieu de rendez-vous de quasiment toutes les manifestations culturelles et sportives.

La date de fondation du consortage de Saint-Germain est difficile à déterminer; selon le président du village, il devait exister avant 1940 puisqu'un réservoir a été construit en 1946 et que le consortage existait déjà depuis quelques années.

Le réseau initial, avant 1957, se composait de plusieurs sources dont la principale (Pahouz) se trouvait au nord de Saint-Germain à une altitude de 980 m. Lorsque l'eau venait à manquer, on remplissait l'étang de Motone qui, situé quelques hectomètres au-dessus, alimentait par filtrage ces sources. L'ensemble de ces sources était réceptionné par canalisation dans un réservoir de 400'000 litres.

L'organisation du consortage est basée sur trois organes. Premièrement, l'assemblée générale composée de l'ensemble des ménages domiciliés dans le village; deuxièmement, le comité formé de quatre personnes; troisièmement, des vérificateurs au nombre de deux.

Selon les statuts, la taxe de raccordement pour tout nouveau propriétaire est de 100 francs pour un villageois et de 800 francs pour un non-villageois. La notion de villageois s'hérite de père en fils avec l'obligation pour les descendants de résider dans le village. Ce concept villageois est non seulement en vigueur à Saint-Germain mais sur l'ensemble des villages de Savièse. A côté de cette taxe, il y a une contribution par ménage qui est variable d'une année à l'autre. En réalité, celle-ci est assez stable et suit l'augmentation du coût de la vie. De 1976 à 1996, la taxe était de 50 francs par ménage et par an. Depuis deux ans, la contribution est de 80 francs par ménage. L'état financier du consortage est bon et il y a en caisse environ 120'000 francs de réserve.

Cet état financier ne rimerait à rien si les installations étaient défectueuses. En l'occurrence, les conduites du réseau de Saint-Germain sont bonnes. Cet état de fait est dû à la judicieuse politique de gestion du consortage. De 1974 à 1998, le consortage a investi plus 600'000 francs dans la construction et la rénovation du réseau. De plus, s'il y a plus de deux avaries dans un secteur en moins de deux ans, la conduite est complètement changée. L'expérience a montré que les coûts engendrés par trois réparations ponctuelles sur une même conduite étaient supérieurs au changement complet de la conduite. Cet exemple nous montre la judicieuse politique de gestion de ce consortage. Cette qualité ne date pas d'aujourd'hui puisqu'en 1955, on mentionnait déjà que les installations d'eau potable de Saint-Germain étaient bonnes⁹.

⁹Rapport du bureau technique MUGNIERS M. et HERTER C., Commune de Savièse: Eau potable, captages - adduction des sources de Dilogne, Sion, 1955.

Parmi les activités hors du consortage, on peut souligner que celui-ci s'attribue des droits spontanés qui sont profitables pour toute la population résidant dans le village: par exemple, le consortage a pris à sa charge la coupe d'arbres pour l'esthétisme du village.

Concernant un système centralisé, le président du consortage pense qu'un jour ou l'autre il va exister. Selon lui, la raison pour laquelle le consortage villageois fonctionne encore est que ce sont des personnes de la génération précédente qui s'en occupent: l'intérêt des jeunes pour ce consortage est limité et lorsque le témoin devra être transmis, le consortage risque de disparaître et le réseau villageois d'être incorporé dans le réseau communal. Une autre raison de ce désintérêt pour les activités villageoises se trouve dans la proportion de non-bourgeois habitant Saint-Germain. En effet, 50 % de la population du village n'est pas bourgeoise¹⁰; ce fort taux, témoin d'une perte d'identité villageoise, exprime également un certain détachement des affaires du village.

4.4.2. Le consortage de Drône

Village saviésan le plus à l'est de la commune, Drône est situé à une altitude entre 820 et 900 m. Établi à 2 km au nord-est du village de Saint-Germain et à 7 km au nord de Sion, Drône fait frontière à l'est avec Grimisuat. Longtemps poste avancé des Savoyards, il est avec Chandolin le village le plus isolé. Drône comme la plupart des autres villages possède sa chapelle et son école.

La fondation du consortage d'eau potable de Drône date de 1926. Les archives de Drône concernant l'eau ou les autres associations sont les plus fournies de l'ensemble des villages de la commune. La plupart de ces archives ont été réunies dans un journal spécial distribué à tous les ménages¹¹.

Le village de Drône est certainement la région du coteau saviésan la plus fournie en eau. Outre le fait de bénéficier des apports de la Sionne, les

¹⁰la bourgeoisie d'une localité s'obtient par la descendance ou, pour les non-bourgeois, par l'acceptation de l'assemblée primaire et une contribution variable. Outre cet aspect, la bourgeoisie de Savièse possède et gère une grande partie des terres non-privées du territoire saviésan. Ces terres sont constituées d'alpages, de forêts, d'étangs, de quelques collines telles Lentine, Zuppui et Château de la Soie et des terres incultes (glacier, rochers...).

¹¹*Le Drônois*, Fondation pour la sauvegarde du patrimoine historique de Drône, 31 août 1990.

hauts du village comportent de nombreuses sources relativement abondantes. Jusqu'en 1948, l'eau potable provenait d'une source proche de la Sionne. Pour des raisons d'hygiène, elle fut abandonnée. Lors de la liaison au réseau communal, la situation était la suivante: Drône était alimenté par trois sources dont les plus importantes étaient celles de Monon et de Moti. Les eaux de ces trois sources, situées à une altitude de 1'000 m au nord du village, se rejoignaient par canalisation dans un réservoir de 5'000 litres.

Les trois organes du consortage sont l'assemblée générale, la commission qui est composée de cinq membres et le fontainier¹².

Les contributions des ménages ont évolué pour être aujourd'hui de 500 francs de droit d'entrée et de 100 francs de cotisations annuelles. Ce tarif est appliqué dans le but de ne pas avoir recours à des emprunts lors de réparations de certaines importances. Par cette politique, le consortage se trouve dans une situation financière saine.

Les installations du réseau villageois sont en ordre. Avant 1995, le secteur nord du village avait quelques problèmes, mais depuis cette date, des prolongements et des réparations ont été effectuées et font de ce consortage l'un des mieux gérés de la commune.

Parmi les autres activités du consortage, on peut mentionner que ce dernier nomme le marguillier (sonneur de cloches de la chapelle), le banneret (dépositaire du drapeau du village) et les responsables du lavage des bassins et de l'entretien de la chapelle.

L'identité drônoise est certainement la plus marquée de tous les villages saviésans. Cet aspect se retrouve dans les organisations villageoises. En effet, outre le fait d'avoir un consortage d'eau potable, Drône possède également une société des "Hommes de Drône" dont les conditions d'entrée sont très restrictives. Différentes du consortage d'eau potable, les activités de cette société sont diverses et concernent autant les travaux des vignes que la distribution du pain de Pâques¹³.

Concernant l'adhésion ou non à un réseau central, Drône, par l'intermédiaire de son président, est le village dont le refus est le plus catégorique. Comme mentionné précédemment, la région de Drône possède des sources d'une certaine importance. Grâce à ce potentiel et à un esprit villageois fort, Drône est le village le plus original de la

¹²selon l'article 12 des statuts, le fontainier a la surveillance des fontaines et des hydrants du village. De plus, il doit faire la répartition des eaux et diriger les travaux de prise d'eau par les particuliers.

¹³*Le Drônois*, Fondation pour la sauvegarde du patrimoine historique de Drône, 31 août 1990.

commune. Déjà en 1957, le village était réticent à l'adduction des eaux communales. Selon le président du village qui est également le président du consortage, la commune a obligé le village de Drône à intégrer le projet général en prétextant un manque de réserves d'eau contre l'incendie. La pression de la commune serait due au fait que si tous les villages n'étaient pas compris dans le projet, les subventions seraient nulles. Cet esprit d'indépendance vis-à-vis de la commune s'est traduit dans les faits durant de longues années. En effet, jusqu'en 1997, bien que relié au réseau communal, Drône s'alimentait exclusivement à sa source de Monon¹⁴. Vu son passé et son identité villageoise, il est compréhensible que Drône soit le village le plus virulemment opposé à une centralisation.

4.4.3. Particularités drônoises

Comme nous l'avons vu dans le chapitre concernant l'eau d'irrigation, la région située entre les deux rivières de la Sionne et du Drahin comporte des sources. Outre le fait d'alimenter le bisse du Déjour, ces sources ont suggéré la convoitise de la commune de Sion. La capitale valaisanne, toujours à la recherche d'approvisionnement en eau a rapidement manifesté son intérêt pour ces eaux situées sur le territoire de Savièse.

Les eaux de cette région à l'est de Drône proviennent de trois sources différentes: la Fille, la Fillette et les Fontaneys. Au cours des siècles, de nombreuses conventions et échanges de biens sont intervenus entre d'une part la commune de Sion et d'autre part les hommes de Drône. Ces derniers forment la société du village. Dans un premier temps, nous verrons que ce sont eux qui négocient les accords avec Sion, puis, par la suite, les intérêts de Savièse seront défendus par des commissions communales à l'intérieur desquelles le président du village de Drône est toujours présent.

En 1579 déjà, une convention mentionne que la totalité des sources de la Fille et de la Fillette ainsi que la moitié des Fontaneys sont propriétés de Sion et que l'autre moitié appartient à Savièse. Par cette même convention, il est décidé que Sion laisse aux hommes de Drône l'utilisation de l'eau du bisse du Bourzi tous les dimanches durant la période d'irrigation et que ceux-ci s'engagent à l'entretenir.

¹⁴ La construction quatre réservoirs communaux a modifié le réseau et désormais Drône est autant approvisionné par les eaux provenant de Dilogne que de Monon.

A la fin du siècle dernier, alors que cette convention est toujours en vigueur, la commune de Sion cherche à augmenter ses disponibilités en eaux. Ainsi, Sion fait la proposition à la commune de Savièse de consentir à un échange de sa part de la source des Fontaneys contre une quantité d'eau égale de la Sionne. Après quelques tractations, l'acte de 1902 entre la commune de Sion et les hommes de Drône prévoit les points suivants. Sion peut capter, pour ses besoins en eaux potables, les sources de la Fille, Fillette et la moitié des Fontaneys jusqu'à 2'000 litres/minute sans opposition. Deuxièmement, en compensation, la ville de Sion s'engage à construire un bisse de la Sionne au répartiteur des Fontaneys dans lequel elle fera couler 2'000 litres/minute pour remplacer l'eau canalisée¹⁵. Troisièmement, Sion cède aux hommes de Drône le bisse et l'étang du Bourzi, en se réservant toutefois le droit de passer l'eau dans ce canal si le bisse de Lentine devenait inutilisable¹⁶.

Au cours de ce siècle, on note que quelques modifications sont intervenues dans cet accord. Ainsi, en 1928, il est décidé que Sion peut utiliser momentanément, durant la période où l'on n'irrigue pas, la totalité des eaux des Fontaneys. En contrepartie, Sion doit verser à Savièse une location qui va augmenter au cours des décennies pour arriver à 1'600 francs en 1961.

Pour conclure, on peut souligner deux points. Premièrement, que même si les transactions ont lieu entre deux communes, Savièse est toujours représentée par des hommes de Drône et qu'aucune modification des statuts ne pourrait se produire sans leur aval. De plus, les compensations de la commune de Sion sont la plupart du temps pour le village de Drône ce qui fait penser, même s'il n'y a rien d'officiel, que ce village possède un certain droit coutumier sur les eaux de la région. Deuxièmement, que les bonnes relations entre les deux communes ont été un facteur important dans l'aboutissement des tractations.

4.4.4. Le consortage d' Ormône

Village le plus au sud de Savièse, Ormône se situe sur un territoire allant de 700 à 780 m. Frontalier avec Sion au sud, Ormône est voisin du

¹⁵il est intéressant de constater que pour compenser l'eau des sources de la Fille, Sion construit un autre bisse, le bisse de Sion, qui va chercher l'eau dans la Liène pour l'amener dans la Sionne.

¹⁶*Le Drônois*, Fondation pour la sauvegarde du patrimoine historique de Drône, 31 août 1990, p. 9.

village de Roumaz au nord. S'étant fortement développé ces quatre dernières décennies, ce village s'étend sur une grande surface qui a vu la construction de nombreuses résidences et l'apparition de nouveaux quartiers.

Les écrits concernant la date de fondation du consortage remontent à 1918 et sont mentionnés sous "Règlement des fontaines d'Ormône".

L'approvisionnement en eau potable a souvent été une difficulté pour le village d'Ormône. Jusqu'en 1904, le village n'était alimenté que par des captages d'eau des dépressions environnantes. A cette date, les habitants d'Ormône décident de capter les eaux de la source de Oure située à mi-distance entre les villages de Saint-Germain et Drôme à une altitude de 800 m. Plus tard, on construit un réservoir de 120'000 litres au nord-est du village d'Ormône et finalement, en 1932, une deuxième source (les Treusses), dans les alentours de celle de Oure, fut captée pour compenser les besoins toujours grandissants du village.

L'assemblée générale et le comité formé d'un président, d'un secrétaire et d'un caissier composent les deux organes du consortage. Depuis quelques années, le comité s'est vu attribuer un certain pouvoir de décision qui était auparavant dans les mains de l'assemblée générale.

Le droit d'entrée dans le consortage d'Ormône est de 400 francs pour tout le monde et la cotisation annuelle est de 100 francs par ménage. Actuellement, les comptes du consortage montrent un déficit de 11'000 francs. Mais, sachant que durant une année où il n'y a pas de travaux à effectuer les rentrées sont de plus de 20'000 francs, cette dette serait rapidement époncée. De plus, la politique du consortage admet que l'on peut se permettre une dette allant jusqu'à 50'000 francs sans augmenter les cotisations annuelles.

Les conduites du village ont été changées au fur et à mesure; durant ces quinze dernières années, les trois quarts des installations ont été refaites dans le but principal de résorber les problèmes de fuite.

De même que celui du village de Drôme, le consortage des eaux potables d'Ormône se charge de payer le marguillier, de nommer un responsable pour chaque bassin et de défrayer une personne chargée du nettoyage de la chapelle. Il faut mentionner que Ormône possède également une société des hommes dont l'organisation et les activités ressemblent à la société des hommes de Drôme.

Concernant la centralisation des eaux potables, le président du village, qui a d'ailleurs été longtemps conseiller communal, pense que dans une dizaine d'année le réseau villageois sera en main communale. Même s'il

est favorable au système actuel pour créer l'entité et la fierté villageoise, le président trouve que les problèmes financiers actuels sont difficiles à surmonter. Néanmoins, si une partie de l'entité villageoise disparaissait avec l'absorption du réseau villageois par la commune, une société de conservation du patrimoine pourrait voir le jour. Déjà actuellement, même si rien n'est prévu dans les statuts, le consortage s'occupe d'activités autres que son but premier: soupe de Carême, préparatifs pour un cortège de foire... Ce phénomène de changement d'activité ne correspond-t-il pas à la faculté des sociétés des hommes de s'adapter aux nouveaux besoins villageois? Oui, assurément. L'histoire n'est bien qu'un éternel recommencement.

4.4.5. Le consortage de Roumaz

Situé entre les villages d'Ormône au sud et Saint-Germain au nord, Roumaz s'étend sur une région allant de 770 à 810 m. Village le moins doté en infrastructures, il n'a pas de chapelle et n'a pas eu d'école pendant longtemps, Roumaz est souvent lié à son voisin Ormône lorsqu'il ne peut combler ses besoins notamment lors de l'organisation de la Fête-Dieu.

Avant 1929, Roumaz était doté de trois consortages d'eau potable correspondant aux trois bassins établis dans le village. A cette date, les trois consortages décident de se réunir et de fonder le consortage d'eau potable du village de Roumaz.

Le réseau initial était composé de plusieurs sources dont les principales étaient celles de Oucon et de Gonson. Ces deux sources sont situées à une altitude de 940 m à mi-distance au nord des villages de Saint-Germain et Granois. Lorsque l'eau de ces sources venaient à manquer, on faisait déborder les bisses en amont de celles-ci afin d'augmenter leurs débits par réinfiltration. En 1948, le consortage construit un réservoir de 400'000 litres qui, malgré la liaison en 1957 au réseau communal est toujours en activité aujourd'hui.

Les organes du consortage sont l'assemblée générale, le comité formé de deux membres (le président-caissier et le secrétaire) et deux procureurs qui se chargent de la partie technique.

Les droits d'entrée dans le consortage sont variables selon que la personne est villageoise ou non. En plus de cette distinction, le tarif est proportionnel au nombre de robinets existant dans la construction. Pour

les villageois, la taxe de raccordement est de 20 francs et donne droit à deux robinets, alors que les non-villageois doivent s'acquitter de la somme de 300 francs. Les contributions annuelles quant à elles ont évolué avec les années pour se fixer à 50 francs par ménage. Malgré cette faible cotisation, la réserve est de 12'000 francs et l'état financier du consortage est sain. Il est à noter qu'en cas de travaux extraordinaires, les contributions peuvent varier afin de parer aux frais de réparations.

Malgré des courants vagabonds (courants souterrains dont on ne connaît pas les causes qui ont la faculté de fortement endommager les conduites) et les fréquentes fuites provoquées par ceux-ci, les installations du réseau villageois sont dans un état correct.

On ne mentionne aucune activité particulière du consortage du village de Roumaz. Cet état de fait est sans doute dû à l'absence d'infrastructures, en général, et de chapelle, en particulier, dans le village.

Le président du village de Roumaz est opposé à un système centralisé. Cette opposition est essentiellement due à deux raisons. Premièrement, selon le président du village, une centralisation entraînerait une dissolution du consortage et par ce fait une perte au niveau social. En effet, l'assemblée générale est un moment où tous les villageois peuvent se retrouver et entretenir leurs relations. Si celle-ci venait à disparaître, ce noyau villageois n'existerait plus et les gens ne se connaîtraient plus. Deuxièmement, d'un point de vue financier, les coûts de fonctionnement d'une centralisation seraient beaucoup plus élevés que le système actuel. En effet, les consortages villageois se basent sur le bénévolat ou des compensations modiques pour les réparations du réseau, alors que la commune doit faire appel à des entreprises et que les factures de ces dernières sont autrement plus élevées que les dédommagements des villageois.

4.4.6. Le consortage de Granois

Granois est situé à une altitude entre 850 et 900 m. Ce village, surnommé le "petit Paris" pour ses dispositions à faire la fête, est frontalier de Chandolin à l'ouest et la capitale Saint-Germain à l'est.

La fondation du consortage de Granois est difficile à dater, mais il a vraisemblablement été créé dans les années 1920.

Le réseau d'eau potable avant 1957 est alimenté par deux sources situées dans la région de la Boutse, au nord de Granois, à une altitude de 1'100 m. Les eaux de ces deux sources sont réceptionnées dans un réservoir implanté dans la même région. Il est à noter que durant l'hiver, lorsque l'eau venait à manquer, les Granoisiens captaient les eaux des torrents pour s'approvisionner.

Le consortage de Granois possède deux organes décisionnels: l'assemblée générale et le comité composé de cinq membres.

Les taxations pour les ménages habitant Granois sont, et de loin, les plus élevées de tous les consortages. En effet, la taxe de raccordement pour l'entrée dans le consortage est 350 francs pour les villageois et de 850 francs pour les non-villageois. Pour la contribution annuelle, la dernière assemblée générale a décidé d'augmenter celle-ci à 200 francs alors qu'elle était de 100 francs les années précédentes. Cette mesure, provisoire, a été prise dans le but d'assainir les quelque 30'000 francs de dettes du consortage.

Outre cet état financier inquiétant, les installations sont dans un triste état. Selon le président du village, elles ne sont pas archaïques mais presque. Malgré l'investissement d'environ 10'000 francs consenti chaque année, les deux tiers des conduites du réseau sont anciennes et seulement un tiers ont été refaites. Ce sombre constat n'est pas sans conséquence; de nombreuses fuites sont apparues et des habitants du village se sont plaints de cette situation.

Parmi les activités hors du consortage, on peut mentionner que celui-ci se charge de défrayer le marguillier et une personne qui entretient la chapelle.

Concernant la centralisation, le président du village pense que ce serait la bonne solution et que dans un avenir proche un système communal va se mettre en place. Il y a quelques années encore, la situation était différente: le consortage d'eau potable était la seule assemblée villageoise à regrouper les habitants de Granois. Depuis, le Patrimoine granoisien, association ayant pour but la mise en valeur des biens du village, a été créé. Par cette association, l'entité villageoise existera encore même si le consortage venait à disparaître. Cette approbation de la centralisation est déjà bien représentée aux assemblées générales du consortage puisque environ un tiers des présents y sont favorables. Cette volonté d'adhérer à un système communal est certainement encouragée par la situation financière et matérielle difficile du consortage.

4.4.7. Le consortage de Chandolin

Village le plus petit et le plus isolé de la commune, Chandolin est situé à une altitude entre 780 et 880 m. Implanté à l'angle de la vallée du Rhône et de la vallée de la Morge, Chandolin est le plus à l'ouest des villages de Savièse.

La date de fondation du consortage de Chandolin est difficile à situer. En effet, ce n'est qu'en 1957 lors de l'amenée d'eau communal que le consortage actuel a vu le jour. Avant cette date, le village était composé de quatre réseaux de distribution complètement indépendants les uns des autres. L'administration de ces quatre réseaux devaient se faire par une organisation chapeautant le tout, mais sans que celle-ci soit connu sous le nom de consortage. Le manque d'information concernant ce point est dû à la disparition de toutes les personnes du village susceptibles de donner des renseignements supplémentaires.

L'approvisionnement en eau de Chandolin se faisait par la captation de quatre sources se trouvant à quelques mètres au nord du village. Chacune de ces sources était à la base d'un réseau propre comprenant une source, un réservoir et un quartier de distribution bien délimité. Donc, contrairement à tous les autres villages, Chandolin possédait avant 1957 quatre réseaux de distribution d'eau potable.

Selon les statuts, les deux organes du consortage sont l'assemblée générale et le comité. Ce dernier est composé de cinq membres qui sont le président, le caissier, le secrétaire et deux vérificateurs.

Le droit d'entrée dans le consortage de Chandolin est de 300 francs pour les villageois et de 600 francs pour tous les autres. Les cotisations annuelles ont augmenté pour être aujourd'hui de 100 francs pour les appartements et les commerces et de 30 francs pour les pelouses et les jardins potagers. Actuellement, le consortage a une petite dette due aux réparations effectuées ces dernières années.

Les installations du village datent de toutes les époques; certaines remontent à l'adduction des sources de Dilogne en 1957 alors que d'autres ont progressivement été changées au cours de ces dernières décennies. Malgré l'âge de certaines conduites, Chandolin n'a eu que peu de fuites lors d'un contrôle général effectué par la commune.

Avant d'aborder le sujet des particularités, il faut mentionner que le comité du consortage se confond avec le comité du village et que la limite entre les activités du consortage et du village sont difficiles à

cerner. Comme pour la plupart des villages, le consortage se charge de défrayer le marguillier.

Au niveau de la centralisation, le village de Chandolin est un cas particulièrement intéressant. En effet, le consortage a demandé que son réseau soit repris par la commune et donc que la gestion des eaux du village soit prise en charge par la commission des eaux de la commune. Cette demande n'a pas été formulée subitement, au contraire, l'adhésion au réseau communal avait déjà été acceptée il y a quatre ans par l'assemblée générale du consortage. Depuis, une offre a été envoyée à la commune qui a répondu favorablement. Cette acceptation de la commune s'est faite comme pour les hameaux de Monteiller et de Prinzières, c'est à dire sans compensations financières pour le consortage. Cette adhésion au système communal se fera dans de brefs délais puisque dès l'an 1999, le village de Chandolin sera intégré au réseau communal.

Cette adhésion est due à deux raisons principales. Premièrement, le territoire restreint du consortage ne permettait pas la construction d'un grand nombre de nouvelles maisons, donc de nouveaux cotisants. De plus, l'extension du village s'est avant tout effectuée dans une région (Belvédère) qui est desservie par le réseau communal. Il y a donc peu d'habitants-cotisants pour des infrastructures qui sont certainement aussi chères à entretenir que des villages plus densément peuplés. Deuxièmement, selon le président du consortage, par mesure d'équité envers les habitants des zones desservies par la commune, le village de Chandolin adhère à un système central. Concernant la perte d'identité villageoise résultant de la centralisation, le président du village de Chandolin pense qu'il y a assez d'autres activités dont les comités de village peuvent se charger. De part ces activités, le noyau villageois existerait toujours et remplacerait les consortages d'eau potable.

4.5. Points communs et différences

Après s'être intéressé à tous les villages, il semble opportun de récapituler les points communs et les différences entre les consortages. Il est évident que toutes les différences ne seront pas mentionnées et que seuls les points énumérés lors de l'étude des différents consortages vont être traités.

Les seuls points communs des consortages se trouvent dans la convention signée lors de la captation de la source de Dilogne. Cette

convention mentionne les devoirs des consortages qui sont les suivants. Premièrement, les consortages sont composés de l'ensemble des ménages domiciliés dans le village et forment l'assemblée générale du consortage. Deuxièmement, ils ont l'obligation de livrer à tous les habitants du périmètre du consortage l'eau potable dont ils ont besoin. Finalement, les consortages doivent établir et entretenir les installations d'eau potable sur l'ensemble de leur territoire.

On remarque qu'il a fallu une convention entre la commune et les consortages villageois pour que ceux-ci aient des points communs. En ce qui concerne les autres aspects mentionnés ci-dessus, les consortages ont tous un passé, une législation, des particularités, des taxes et un état des installations différents les uns des autres.

Les différentes sources villageoises utilisées avant l'adduction des eaux de Dilogne ont toutes été abandonnées à l'exception d'une. Ces abandons sont dus à plusieurs raisons dont les principales sont la pollution et le faible débit. La seule source qui est encore utilisée actuellement est celle des Monons située au nord de Drône. Jusqu'en 1997 cette source alimentait la totalité du village de Drône alors que depuis une année, elle se déverse dans le nouveau réservoir communal au nord de ce village. Les réservoirs construits avant 1957 par les villages ont pour la plupart été abandonnés et il ne reste actuellement en fonction que ceux de Saint-Germain et de Roumaz.

Au niveau des organes des consortages, on constate que tous les villages ont une assemblée générale, formée des ménages, et un comité, composé d'un nombre de membres variable. Les villages se distinguent entre eux par l'existence ou l'absence d'un troisième organe: par exemple, ce troisième organe est le fontainier pour Drône et les vérificateurs de comptes pour Saint-Germain¹⁷.

Les différences les plus frappantes se trouvent dans les taxations. Les droits d'entrée dans un consortage peuvent être multipliés par plus de huit selon qu'on s'établisse à Saint-Germain ou à Granois. La variation des contributions annuelles est également considérable puisqu'elle est quadruplée entre les villages de Roumaz et de Granois. Les états financiers des consortages sont très variables puisque certains villages sont dans les chiffres rouges (Granois et Ormône) alors que d'autres tels que Saint-Germain ont des réserves importantes.

La situation des installations est difficile à évaluer. Mais en se référant à la proportion des changements de conduites de ces dernières années et à

¹⁷tous les consortages villageois possèdent des vérificateurs de comptes, mais ceux de Saint-Germain sont les seuls à constituer un organe du consortage.

la politique des consortages, il existe une certaine disparité entre les villages.

On remarque que dans cette synthèse des états tant matériels que financiers des consortages, ce sont souvent les mêmes villages qui se trouvent en bonne ou mauvaise position. Cette situation provient de la rigoureuse ou de la difficile gestion durant des années ou même des décennies de ces consortages.

Au niveau des particularités villageoises et des autres activités, on remarque que les consortages dont les villages possèdent une chapelle (Drône, Ormône, Granois et Chandolin) ont tous sous leur responsabilité un marguillier et l'entretien de la chapelle. Outre ces charges, les consortages ont diverses activités propres à chaque village (nomination du banneret, embellissement de quartier, nettoyage des bassins).

La question de la centralisation va être étudiée dans le chapitre suivant, mais avant d'aborder ce sujet, on peut noter que là encore les consortages, par la voie de leur président, ont des avis très divergents. Il y a d'un côté les villages qui sont favorables: Chandolin a déjà fait la demande pour être incorporé dans le réseau communal et Granois espèrent y adhérer dans un futur proche. D'un autre côté, on trouve les villages opposés comme Drône et Roumaz et enfin, au centre, Saint-Germain et Ormône qui ne sont pas vraiment partisans d'un système communal, mais qui pensent qu'à long terme un service industriel gérant tous les réseaux va voir jour¹⁸.

¹⁸ces différentes positions ne sont l'avis que des présidents de village.

Tableau récapitulatif

	Saint-Germain	Drôme	Ormône	Roumaz	Granois	Chandolin
fondation	avant 1940	1926	1918	1929	dans les années 1920	1957
nombre de sources avant 1957	plusieurs	2 dont Monon, la seule encore en service	2	plusieurs	2	4
organes	-AG -comité (4) -2 vérificateurs	-AG -commission (5) -fontainier	-AG -comité (3)	-AG -comité (2) -procureurs (2)	-AG -comité(5)	-AG -comité (5)
taxe de raccordement	<u>villageois: 100.-</u> <u>non-villageois: 800.-</u>	500.-	400.-	<u>villageois: 20.- pour 2 robinets</u> <u>non-villageois: 300.-</u>	<u>villageois: 350.-</u> <u>non-villageois: 850.-</u>	<u>villageois: 300.-</u> <u>non-villageois: 600.-</u>
contribution annuelle	80.-	100.-	100.-	50.-	200.-	100.- + 30.- par pelouse
ressources	120'000.-	situation saine	déficit: 11'000.-	12'000.-	déficit: 30'000.-	petite dette
état des installations	bonnes	en ordre	les 3/4 ont été changées ces 15 dernières années	correct	pas archaïques, mais presque	correct
particularités		• paie le marguillier • nomme le banneret • entretien la chapelle • lave les bassins	• paie le marguillier • entretien la chapelle • lave les bassins		• paie le marguillier • entretien la chapelle	• paie le marguillier
avis du président sur la centralisation	opposé, mais pense que ça va se réaliser	opposé	opposé, mais pense que ça va se réaliser	opposé	partisan	déjà fait la demande d'adhésion

4.6. Organisation communale

Le service des eaux communal de Savièse est dirigé par la commission des eaux potables. Cette commission se compose d'un président, membre du conseil communal, et de quatre autres personnes dont une a une formation spécialisée. Comme nous pouvons le voir sur la carte, la totalité des surfaces approvisionnées par le réseau communal est bien supérieure à celle de chaque consortage. De plus, la superficie où la commune assure la gestion a tendance augmenter au fil du temps.

La taxe des eaux communales, à laquelle tous les ménages sont soumis, était calculée de telle manière qu'elle couvrait les investissements. Cette taxe de 40 francs, qui n'a pas augmenté depuis 1957, ne couvre désormais plus les frais d'exploitation.

Ces dernières années, le réseau communal a subi des modifications d'une certaine importance. En 1996, quatre réservoirs d'une capacité totale de 1'600'000 litres, reliés entre eux par des nouvelles conduites, ont été construits à une altitude de 990 mètres. L'année suivante, une station de déviation a été mise en service à la sortie du tunnel du Prabé. Outre ces constructions, il existait un projet de station de filtrage qui ne vit pas le jour.

En marge de ces constructions, la commune cherche à augmenter ses ressources. Un projet de barrage des Grandes gouilles (lacs situés à 2'500 m) est à l'étude: l'eau de cette région resurgit au lieu-dit la Dui du mois d'avril au mois de novembre. Le but de cette construction consisterait à accumuler l'eau durant ces mois d'été pour l'utiliser en période d'étiage (février et mars). Un autre projet consiste dans la captation des sources de Glarey situées dans la vallée de la Morge à une altitude de 1550 m. Malheureusement, Savièse et Conthey sont en procès pour déterminer la proportion d'eau dont chacune des communes a droit. Tant que le verdict n'est pas connu, aucune construction ne peut être effectuée.

Ces projets sont d'autant plus importants que le réseau d'eau potable actuelle n'est pas à l'abri de mésaventures telles que la pollution de la source de Dilogne d'octobre dernier. En effet, suite à un orage, la source a été polluée et la commune dût prendre des mesures d'urgence en allant capter les eaux de la Dui à 2'150 m. Cette pollution n'est pas restée sans suite puisque la commune de Savièse entra en contact avec Sion pour remédier à ce genre de situation. Ainsi, au printemps de cette année, un accord entre les deux communes intervint sous la forme de

prêt réciproque en cas d'événements extraordinaires privant l'une ou l'autre commune de ses sources habituelles.

L'évolution récente du réseau met en évidence le poids du service communal par rapport aux consortages villageois. De plus, les différentes constructions effectuées ces dernières années sont les éléments structurants d'un éventuel système centralisé.

4.7. Avantages et inconvénients d'une centralisation

Comme nous pouvons le voir, la situation du réseau d'eau potable de Savièse est relativement complexe. Depuis quelques années déjà, l'idée d'une gestion unique sur l'ensemble de la commune est dans l'esprit de beaucoup. Dans le chapitre suivant, je vais m'atteler à montrer les avantages et les inconvénients d'une centralisation en me concentrant sur les aspects financiers, techniques et sociaux.

Les incidences financières d'une centralisation sont à diviser en deux parties: la reprise des réseaux villageois et l'entretien.

Le reprise des réseaux villageois par la commune ne coûterait rien si la commune adopte la même politique qu'elle a effectuée lors de la reprise des réseaux de Monteiller et de Prinzière. En effet, jusqu'à présent la commune acceptait de reprendre gratuitement un consortage si l'état de ses conduites était bon. Si les installations avaient des défauts, le consortage devait se charger de les réparer avant de les remettre à la commune. Ces deux situations se sont produites pour les reprises des hameaux de Monteiller et de Prinzière.

L'entretien d'un réseau centralisé serait beaucoup plus coûteux qu'actuellement. Aujourd'hui, les prix de l'heure appliqués par les consortages sont bas et ces travaux ne représentent souvent qu'une activité accessoire. De plus, les présidents des consortages font souvent du bénévolat. Selon le président de Saint-Germain, la totalité des frais de personnel pour l'ensemble des consortages de Savièse se monte à quelques 25'000 francs par année. Si un service industriel voyait le jour, trois ou quatre personnes qualifiées devraient être engagées à plein temps et le coût de ce personnel serait approximativement de 400'000 francs sur une année.

Donc, sur un plan strictement financier, une centralisation serait désavantageuse et les frais d'entretien et de fonctionnement

augmenteraient fortement. Un autre aspect financier qui est d'une grande importance, en cas de centralisation, serait l'égalité de traitement de tous les habitants de la commune. Comme nous l'avons vu, chaque consortium a une tarification différente et une centralisation serait d'une plus grande équité. De plus, un autre point de la centralisation serait la possibilité d'introduire une taxe à la consommation par la pose de compteurs.

Au point de vue technique, il est indéniable qu'une reprise par la commune pourrait apporter des améliorations notoires à divers niveaux.

Pour la sécurité et la qualité, un regroupement des responsabilités sous un seul organisme permettrait une meilleure organisation des contrôles sur l'ensemble du réseau. Actuellement, certains consortiums sont actifs et contrôlent leurs installations avec compétence, mais nous avons vu que des villages avaient des infrastructures dans un état inquiétant.

Pour une planification à long terme, la reprise des consortiums permettrait à un seul service d'ordonner, de diriger et de coordonner les travaux. De plus, tout travail étant contrôlé par un seul service, le plan des réseaux serait d'abord exécuté et surtout tenu constamment à jour. Ce dernier aspect paraît banal, mais actuellement certaines zones n'ont pas de plans précis des conduites; cet incroyable état de fait n'est pas sans causer de désagréables surprises puisqu'il n'est pas rare d'endommager les installations d'eau potable en effectuant des travaux d'une autre nature.

Les incidences sociales seraient d'ordre mineur. Comme nous l'avons vu, certains présidents de village redoutent qu'une centralisation affecte les assemblées villageoises et que les citoyens n'auraient plus l'occasion de se rencontrer. Mais, cet entité villageoise n'est pas près de disparaître puisque trois villages possèdent déjà des associations de sauvegarde du patrimoine et que celles-ci remplaceraient au niveau social les consortiums d'eau potable. Un autre aspect d'une centralisation serait que le citoyen s'en remettrait immédiatement au service industriel pour toute peccadille perceptible dans les installations, alors qu'actuellement, le villageois se sent encore concerné par le fonctionnement du réseau et prête encore son concours pour des travaux minimes.

4.8. Conclusion

Au cours de cette étude sur les eaux potables de Savièse, nous avons pu constater qu'un certain nombre d'autorités gèrent différentes zones de la commune. Aujourd'hui, à l'aube du XXI^e siècle, la question est de savoir si une commune moderne peut se permettre d'avoir un mode de gestion aussi hétéroclite.

Même si actuellement encore les consortages villageois conservent leurs droits sur leurs zones, il est vraisemblable que dans un avenir proche une centralisation sera effective. Ce changement ne proviendra pas forcément d'une volonté communale, qui n'est pourtant pas dissimulée, mais surtout d'un désintérêt des villageois pour leurs consortages et l'abandon de celui-ci au profit d'un service industriel.

Il est vrai que sur divers points, notamment financier, une centralisation serait désavantageuse, mais dans un monde où la spécialisation devient le maître-mot de notre manière de vivre, il est surprenant qu'un produit aussi vital que l'eau potable soit en main de personnes qui n'ont pratiquement aucune formation spécifique dans ce domaine.

De plus, la situation initiale de 1957 est complètement différente de l'état actuel; Savièse est une commune dont la population croît de 200 à 300 habitants par année. Cette augmentation a poussé la commune à examiner son réseau et à le restructurer au cours de ces trois dernières années. En effet, quatre réservoirs situés à la même altitude, des rallonges de conduites et des réducteurs de pression ont été construits. Cette modernisation contraste avec la manière vétuste et dépassée de la gestion des consortages.

5. LIEN ENTRE EAU D'IRRIGATION ET EAU POTABLE

Après avoir étudié le réseau d'irrigation et l'organisation de la distribution de l'eau potable, il est intéressant, pour conclure ce travail, de s'attarder sur le lien qui peut unir ces deux éléments.

Bien que nous avons traité l'évolution du réseau d'irrigation jusqu'en 1935, l'étude de cette troisième partie s'appliquera à la période actuelle dans le but de voir l'interaction entre l'eau potable et l'eau d'irrigation de nos jours. Dans cette optique, il semble opportun de mentionner le changement fondamental intervenu depuis cette date dans la manière d'arroser. En effet, au cours de ce siècle on est passé d'une irrigation par gravité à une irrigation par aspersion. Ce changement a occasionné des modifications au niveau du réseau; désormais, l'eau n'est plus transportée exclusivement par des bisses, mais également par des canalisations souterraines acheminant l'eau sur les terres agricoles et surtout viticoles. Cet élément, nous le verrons plus tard, jouera un certain rôle dans cette étude.

On peut se demander pour quelles raisons l'eau d'irrigation est en liaison avec l'eau potable. En effet, ces deux eaux sont dissociées à tous les niveaux: captations différentes, conduites indépendantes l'une de l'autre et surtout utilisations distinctes. Néanmoins, un lien existe entre les deux dans la mesure où l'une est utilisée à la place de l'autre. En l'occurrence, à Savièse, l'eau potable est également utilisée à d'autres fins que celles des ménages puisqu'elle sert aussi à arroser les pelouses et les jardins. Cette utilisation est telle qu'à certaine période de l'année les habitants de Savièse sont en pénurie.

Cette pénurie ponctuelle est la conséquence de plusieurs facteurs. Les deux principaux sont la forte consommation d'eau potable pour l'irrigation et la mauvaise utilisation de l'eau d'irrigation. En effet, "les Saviésans ont la maladie de l'eau"; cette phrase évoquée par le président de Saint-Germain résume bien l'habitude qu'ont les citoyens de Savièse d'utiliser l'eau plus que de raison. Selon le président de la commission des eaux potables, la consommation quotidienne d'eau potable par Saviésan est de 900 litres alors que la moyenne suisse se situe autour de

470 litres¹. Quant à la mauvaise utilisation de l'eau d'irrigation, elle provient du fait que celle-ci était principalement destinée jusqu'en 1990 à l'arrosage des domaines viticoles. A cause de cette volonté politique, les Saviésans étaient obligés d'arroser leurs pelouses et leurs jardins avec l'eau potable. Ce dernier point montre bien le paradoxe de la gestion de l'eau à Savièse: Les quantités d'eau potable et d'irrigation sont largement suffisantes pour subvenir à tous les besoins tout au long de l'année, mais la mauvaise répartition de celles-ci provoque une pénurie chaque été.

Cette situation ne pouvait rester ainsi et le conseil communal a pris des décisions afin que les Saviésans ressentent le moins possible ce manque. Parmi les mesures ponctuelles, on peut mentionner l'attribution à chaque village d'un jour d'arrosage des pelouses et des jardins: Malheureusement cette mesure n'a pas eu l'effet escompté puisque les villageois ouvraient les robinets tôt le matin, laissaient couler l'eau en permanence et que les réservoirs se trouvaient à sec dans le courant de l'après-midi. Une autre mesure encore en vigueur aujourd'hui consiste en l'interdiction, pour l'ensemble des Saviésans, d'arroser les jardins et les pelouses de 8h00 à 18h00. Ces actions ponctuelles n'ont pas résolu le problème et la commune a dû prendre des décisions portant sur un longue période pour pallier à ce manque.

En parallèle, la quantité d'eau d'irrigation acheminée sur le plateau de Savièse est largement supérieure à la consommation. De plus, comme nous l'avons vu, l'eau d'irrigation était principalement, voire exclusivement destinée à la viticulture. Or, depuis quelques années, une tendance à une diminution de la consommation s'est faite sentir. Ces deux éléments réunis font qu'une certaine quantité d'eau d'irrigation n'était pas utilisée alors que l'eau potable manquait, à cause de son utilisation pour l'arrosage des jardins et des pelouses. La réponse logique à cette situation est d'utiliser l'eau d'irrigation pour arroser les jardins et pelouses.

Comme mentionné précédemment, le réseau d'irrigation actuel est formé de canalisations souterraines traversant la commune de Savièse. Cette eau d'irrigation n'étant pas entièrement utilisée, la commune a poussé les habitants de Savièse à se greffer sur le réseau d'irrigation pour arroser leurs pelouses et jardins. Cette mesure datant de 1990 se traduit par la gratuité de la connexion et de la consommation de l'eau d'irrigation. Même si certaines zones sont trop hautes pour bénéficier de ces eaux (Prarinson), les conduites formant le réseau d'irrigation sont

¹REYNARD Emmanuel, *Gestion patrimoniale et intégrée des ressources en eau dans les stations touristiques de montagne. Le cas de Crans-Montana-Aminona et Nendaz (Valais)*. Thèse, version partielle et provisoire, IGUL, Université de Lausanne, 1997.

nombreuses et une grande partie de la commune peut être desservie. En plus de ce potentiel, les Saviésans montrent un certain intérêt pour cette mesure: Plusieurs zones ont vu la formation de consortage d'eau d'irrigation afin de diminuer les frais d'amenée d'eau sur leurs terres. Cette possibilité de greffe sur le réseau d'irrigation a bien été exploitée par la population saviésanne, puisque le président de la commission des eaux potables estime que d'ici deux ans, le 70 % des pelouses et des jardins privés seront arrosés par l'eau d'irrigation.

Jusqu'à aujourd'hui, cette greffe sur le réseau d'irrigation n'était pas accompagnée de mesures coercitives et dépendait uniquement du bon vouloir des Saviésans. Actuellement, la commune désire pousser encore plus les habitants à utiliser le réseau d'irrigation. Cette volonté passe par le désir de la commune de poser dans chaque ménage un compteur d'eau potable. Malheureusement, cette mesure destinée à sanctionner la surconsommation d'eau potable a été refusée dernièrement par l'assemblée primaire. La commune devra donc trouver de nouvelles propositions pour faire adhérer les Saviésans à son leitmotiv : "On ne veut pas économiser, mais on ne veut pas gaspiller".

6. CONCLUSION

Dans ce travail sur les eaux saviésannes, nous avons vu que l'essentiel concerne l'irrigation et l'eau potable. Dans les deux cas, une approche descriptive basée sur des archives et des entretiens a été effectuée. Cette méthode de travail basée sur l'observation permet de se faire une idée de la situation de l'eau à Savièse. A partir de ce travail et de ses conclusions, on peut traiter des questions plus globales telles que la parcimonie ou le gaspillage d'un système décentralisé, ou encore, l'incohérence ou la rationalité de tous les coûts. Néanmoins, même si nous ne répondons pas à ces dernières interrogations, il n'en reste pas moins que ce travail est la base d'une étude plus approfondie qui pourrait être entreprise afin de répondre à ces questions qui dépassent les ambitions de ce mémoire.

Dans la première partie sur l'évolution du réseau d'irrigation sur le coteau saviésan, nous avons mis en évidence la grande évolution de ce réseau durant la période de 1850 à 1935. Les modernisations apportées tant au niveau du réseau déjà présent que dans la construction de nouveaux bisses démontrent la faculté de nos ancêtres à s'adapter aux nouveaux besoins. De plus, il est à souligner que, depuis l'introduction de la nouvelle loi sur le régime communal de 1851, le réseau a subi plus de modifications en huitante-cinq ans que durant les quatre siècles précédant notre étude.

Concernant l'eau potable, nous avons montré que le système de gestion villageoise a subi une grande modification en 1957 avec une amenée d'eau sous autorité communale et que depuis cette date le système n'a pratiquement pas évolué. Cette stagnation est essentiellement due au poids du passé et à l'influence des sociétés villageoises désireuses de conserver un certain pouvoir sur leurs terres. Actuellement ce système est remis en cause et cette fin de siècle sera sans doute un tournant dans l'histoire de la gestion des eaux par les consortages.

Au premier abord, l'eau d'irrigation et l'eau potable sont différentes l'une de l'autre, mais si l'on prend du recul, on constate que, outre le fait que les deux répondent à des besoins vitaux, des points communs existent dans leur développement. Premièrement, le rôle de l'histoire a influencé et influence encore grandement les systèmes. Deuxièmement, l'évolution des réseaux ne s'est pas effectuée de manière régulière, mais elle est composée de longues périodes de stabilité et d'accélération subite. Pour ce dernier point, on peut prendre pour exemple le fait que

durant près de trente ans on ne parlait quasiment pas de l'eau potable à Savièse et que depuis trois ans, pas une assemblée primaire ne se déroule sans qu'un des points à l'ordre du jour ne soit consacré à la gestion de l'eau potable.

Cette évolution saccadée et ce poids de l'histoire nous ont amenés à la situation actuelle. Malheureusement, l'influence de l'histoire, garante d'un système peu mobile, et le peu de modifications du réseau d'eau potable sont à l'opposé de l'évolution récente de la société. En effet, la population saviésanne ne cesse de croître chaque année et sa consommation d'eau augmente également. Dans cette optique et vu qu'il est nécessaire qu'une plus grande quantité d'eau soit acheminée sur la commune, le système actuel n'est sans doute pas suffisant pour faire face à ces nouvelles données.

Dans ces conditions, je pense que la création d'un service centralisé serait plus à même de faire face aux besoins de ces prochaines décennies. Outre les raisons mentionnées, dans le chapitre concernant ce point, il est difficile, voire impossible, de gérer correctement et rationnellement une commune de plus de 5'000 habitants de manière sectorielle. Avec les différentes pollutions de ces dernières années, de nombreuses décisions vont devoir être prises tant au niveau communal qu'au niveau régional. Dans ce dernier cas, des mesures ont déjà été prises avec la commune de Sion et peuvent voir le jour avec celle de Conthey. Dans ce climat de globalisation, il me semble que l'existence même des consortages villageois d'eau potable n'a plus sa raison d'être.

Si un jour cette centralisation est effective et que les projets d'adduction d'eau potable se déroulent au mieux, la communauté saviésanne n'aura sans doute plus à subir de cas de pénuries. Néanmoins, il est à espérer pour le futur que cette tendance à gérer les problèmes au coup par coup disparaisse pour faire place à une gestion qui les anticipe et les règle avant qu'ils ne surgissent au grand jour.

7. BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

- Archives de Savièse (A Sav), SR 8, Protocoles des séances du conseil communal (I).
- Archives de Savièse (A Sav), SR 9, Protocoles des séances du conseil communal (II).
- Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (III).
- Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (IV).
- Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (V).
- Archives de Savièse (A Sav), Protocoles des séances du conseil communal (VI).

SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE CONCERNANT LES BISSES SAVIÉSAIS

- COURTHION Louis, Les bisses du Valais, *Echo des Alpes*, n.7-8, 1920.
- DELETRA David, Le bisse de Savièse en Valais, *Echo des Alpes*, 32, 1896.
- FRANZONI Albert, *L'aqueduc ou bisse de Savièse*, Ch Eggimann & Cie, Genève, 1894.
- FRANZONI Albert, Le bisse de Savièse en Valais, *Nos montagnes*, 15, 1955.
- HERITIER Marc, ROTEN Norbert, ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, Savièse, Commune de Savièse, Savièse 1982.
- HOFSTETTER D, Savièse et la lutte pour les eaux, *Folklore Suisse*, 64, 1974, 3.
- LUYET Fernand, le bisse de Savièse, aperçu historique, *Revue des PTT*, 25, 1974, 5.
- MARIETAN Ignace, Le bisse de Savièse, *Bulletin de la Murithienne*, 1933/34, pp 119-131.
- MARIETAN Ignace, *Les bisses. La lutte pour l'eau en Valais*, Editions du Griffon, Neuchâtel, 1948.
- MICHELOUD Bernard, *1000 ans de lutte pour l'eau. Témoin glorieux de passé, le bisse du Torrent-Neuf à Savièse*, FAV, 1966.
- PARIS Charles, Le bisse de Savièse, *Les Alpes*, 1934.
- PONT Stéphane, *le Torrent-Neuf: les bisses de Savièse et leur rôle pour la nature et le paysage*, S.A.N.U., 1993, travail de brevet effectué dans le cadre de S.A.N.U. à Bienne.
- ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, *Savièse, une commune rurale dans le Valais du XIXe siècle*, Thèse Univ. Fribourg, Brigue 1990.

ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, La quête de l'eau à Savièse, *Annales Valaisannes*, 70, 1995.

RAUCHENSTEIN Fritz, L'irrigation ou les bisse du canton du Valais, *Alpwirtschaftliche Monatsblätter*, 71, 1937.

SEYLAZ Louis, Adieu au bisse de Savièse, *Bulletin de la Murithienne*, 1961.

VAUTIER Auguste, *Au pays des bisse*, Editions Ketty et Alexandre, Chapelle-sur-Moudon, 1997 (première édition: 1928, deuxième édition: 1942).

Cette liste est à compléter de deux articles dont on ne connaît que les noms des auteurs et les titres:

LUYET M., *Le vieux bisse de Savièse*.

JEAN Pierre, curé, *Le bisse du Torrent-Neuf*.

AUTRES OUVRAGES

HERITIER Marc, ROTEN Norbert, ROTEN-DUMOULIN Rose-Marie, Savièse, Commune de Savièse, Savièse 1982.

LUGEON Maurice, *Les Hautes Alpes Calcaires entre la Lizerne et la Kander*, publié par la commission géologique de la société helvétique des sciences naturelles, Berne, 1912.

REYNARD Emmanuel, *Gestion patrimoniale et intégrée des ressources en eau dans les stations touristiques de montagne. Le cas de Crans-Montana-Aminona et Nendaz (Valais)*. Thèse, version partielle et provisoire, IGUL, Université de Lausanne, 1997.

RIVAZ Paul de, Savièse, *Petites Annales Valaisannes*, 1928.

Actes du colloque international sur les bisse, Sion, 15-18 septembre 1994, *Annales valaisannes*, 2ème série, 70, 1995.

Le Drônois, Fondation pour la sauvegarde du patrimoine historique de Drône, 31 août 1990.

Rapport de la commission communale des eaux potables de 1982.

Rapport du bureau technique MUGNIERS M. et HERTER C., Commune de Savièse: Eau potable, captages - adduction des sources de Dilogne, Sion, 1955.

PERSONNES CONSULTÉES

M. Debons Gérard, président du consortage de Drône.

M. Dubuis Joseph, garde du bisse de Lentine.

M. Dubuis René, président du consortage de Roumaz.

M. Dumoulin Marius, président du consortage d'Ormône.
M. Luyet André, président du consortage de Granois.
M. Luyet Hermann, président du consortage de Saint-Germain.
M. Reynard Martin, président du consortage de Chandolin.
M. Varone Jérôme, président de la commission des eaux potables de Savièse.
M. Varone Patrick, travaux publics de Savièse.

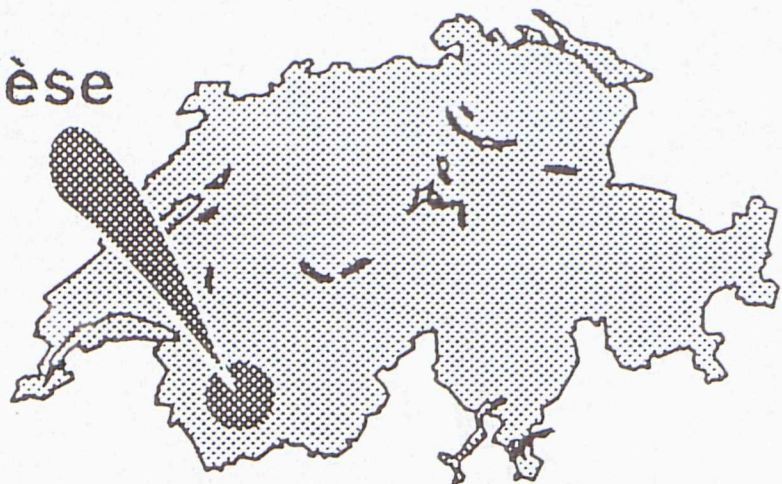
Ainsi que d'autres personnes n'ayant pas de fonctions particulières:

M. Héritier Flavien.
M. Héritier Raymond.
M. Luyet Joseph.
M. Luyet René.

CARTES UTILISEES

Cartes topographiques au 1:25'000 et feuilles au 1:10'000 correspondantes:
1286 Saint-Léonard, 1306 Sion

Savièse



1:25 000



- Limite consortage de village

Limite consortage privé
- Limite zone communale

Canalisations communales

- R1 Consortage de Saint-Germain

R2 Consortage de Drôme

R2 Consortage d'Ormône

R3 Consortage de Roumaz

R5 Consortage de Granois

R6 Consortage de Chandolin

R7 Consortage de La Sionne

R8 Consortage de la Chervignine

R9 Consortage de Monsévron
- 1 Sortie du tunnel

2 Réservoir des Rochers

3 Source de Monon

4 Nouveau réservoir de Drôme

5 Nouveau réservoir de Monteiller

6 Nouveau réservoir de Saint-Germai

7 Réservoir de Saint-Germain

8 Réservoir de Roumaz

9 Nouveau réservoir de Granois

